



RAPPORT D'ACTIVITÉS **2024**



SOMMAIRE

01. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 05

Le territoire intercommunal	06
Les compétences	08
La gouvernance communautaire	09
Le fonctionnement des services	12
Les budgets et les finances	17

02. LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES 25

Travaux	26
Nature et biodiversité	28
Qualité de vie	34
Habitat	35
Économie	36
Mobilité	40
Tourisme	42
Santé	44

03. LES SERVICES COMMUNAUTAIRES 45

Solidarité et famille	46
Petite enfance et parentalité	49
Jeunesse	50
Produits résiduels	56
Assainissement	58
Remerciements	63

**Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Sud Alsace
Largue** | 7 rue de Bâle | **Directeur de la Publication** : Fabien ULMANN
| **Conception graphique** : Agence IDAHO communication & marketing
- agence-idaho.com - : 1000 ex. - Imprimerie SCHRAAG | **Crédits
photographiques** : Communauté de communes Sud Alsace Largue - Agence
de L'Eau Rhin-Meuse - C3Ddrone - Thomas FREY - Tristan VUANO.

Dépôt Legal Août 2025 - Droits de reproduction réservés | **Diffusion** : le
rapport d'activités est distribué à l'ensemble des élus des communes du
territoire et disponible sur tous les supports communautaires. | **Gratuit**



EDITO DU PRÉSIDENT

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Sud Alsace Largue. Cette année restera marquée par le changement de notre gouvernance et par l'avancement de projets structurants qui dessinent l'avenir de notre territoire.

L'année 2024 a été une période charnière sur le plan organisationnel. Pour donner suite au départ de Vincent GASSMANN et de notre Directeur général, nous avons entrepris une réorganisation complète de nos services, guidée par une vision renouvelée de l'action publique intercommunale. Cette transition, loin d'être un simple ajustement administratif, nous a permis de repenser nos méthodes de travail et de renforcer notre capacité d'action au service des habitants.

Cette nouvelle gouvernance s'est immédiatement mise au service de nos priorités stratégiques. En matière de mobilité, nous avons franchi des étapes décisives pour améliorer les déplacements sur notre territoire. Nos projets d'aménagement cyclable, de transport à la demande et d'intermodalité répondent aux attentes légitimes de nos concitoyens pour des solutions de mobilité plus durables et plus accessibles.

Parallèlement, notre engagement en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés s'est concrétisé par des actions d'envergure. Qu'il s'agisse d'accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation ou d'exemplarité dans la gestion de notre patrimoine communautaire, nous avons fait de la transition énergétique une réalité tangible sur notre territoire.

En matière d'assainissement, nous avons poursuivi la tranche 2 de la future station d'assainissement de Bernwiller, travaillé à la rénovation des branchements du réseau de Chavannes-sur-l'Étang et préparé les futurs aménagements de Seppois-le-Haut. Le processus de modernisation de notre système de facturation engagé en fin d'année, illustre notre volonté de simplifier les démarches administratives et de mieux répartir les factures sur l'année pour nos usagers.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale qui soutient également l'agriculture, l'environnement, la santé, le tourisme et les acteurs économiques du territoire.

Ils illustrent notre capacité à conjuguer innovation et proximité, ambition territoriale, services aux communes et aux habitants. La Communauté de communes accompagne également le travail des associations qui participent à la cohésion et au dynamisme du territoire.

Car c'est bien cela, l'essence de notre action : servir au quotidien. Que ce soit par la gestion des produits résiduels ménagers, l'assainissement, l'accueil des enfants ou encore l'ouverture de notre espace France Services, nous œuvrons avec l'objectif de faciliter la vie de chacun tout en préparant l'avenir collectif.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les élus, agents et partenaires qui ont su faire preuve d'une remarquable adaptabilité durant cette année de transformation. Leur professionnalisme et leur engagement ont permis non seulement de maintenir la qualité de nos services, mais aussi de poser les fondations d'une action publique intercommunale plus efficace et plus proche des attentes de nos habitants.

Ce rapport témoigne d'une année de mutation réussie et de projets porteurs d'avenir.

Ensemble, avec cette nouvelle organisation et ces projets structurants, nous construisons un territoire plus mobile, plus sobre énergétiquement, et plus solidaire.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport. Celui-ci illustre notre détermination commune à relever les défis de demain.



FABIEN ULMANN
Président



ARTICLE L. 5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



01.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

01.

LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

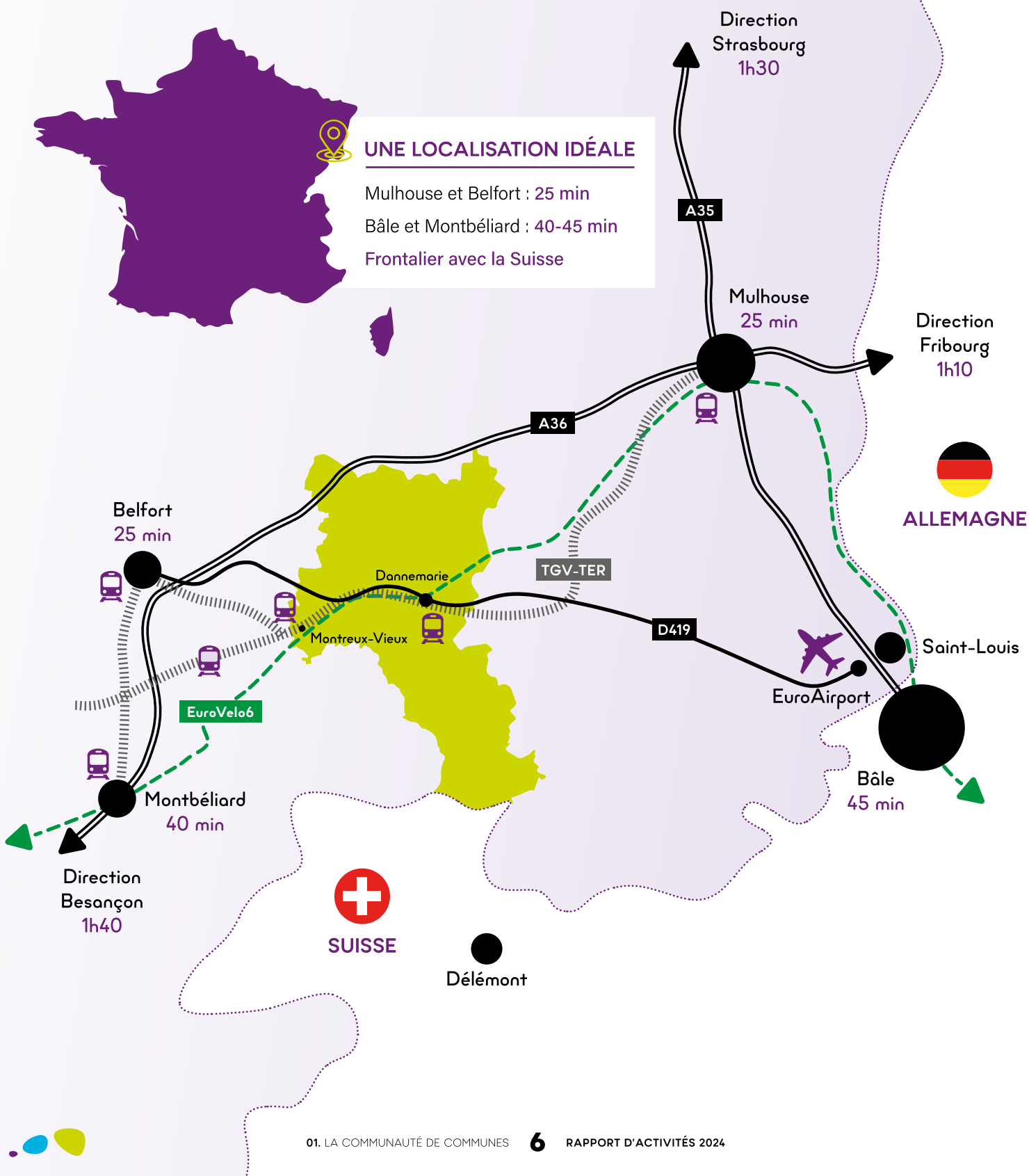


UNE LOCALISATION IDÉALE

Mulhouse et Belfort : 25 min

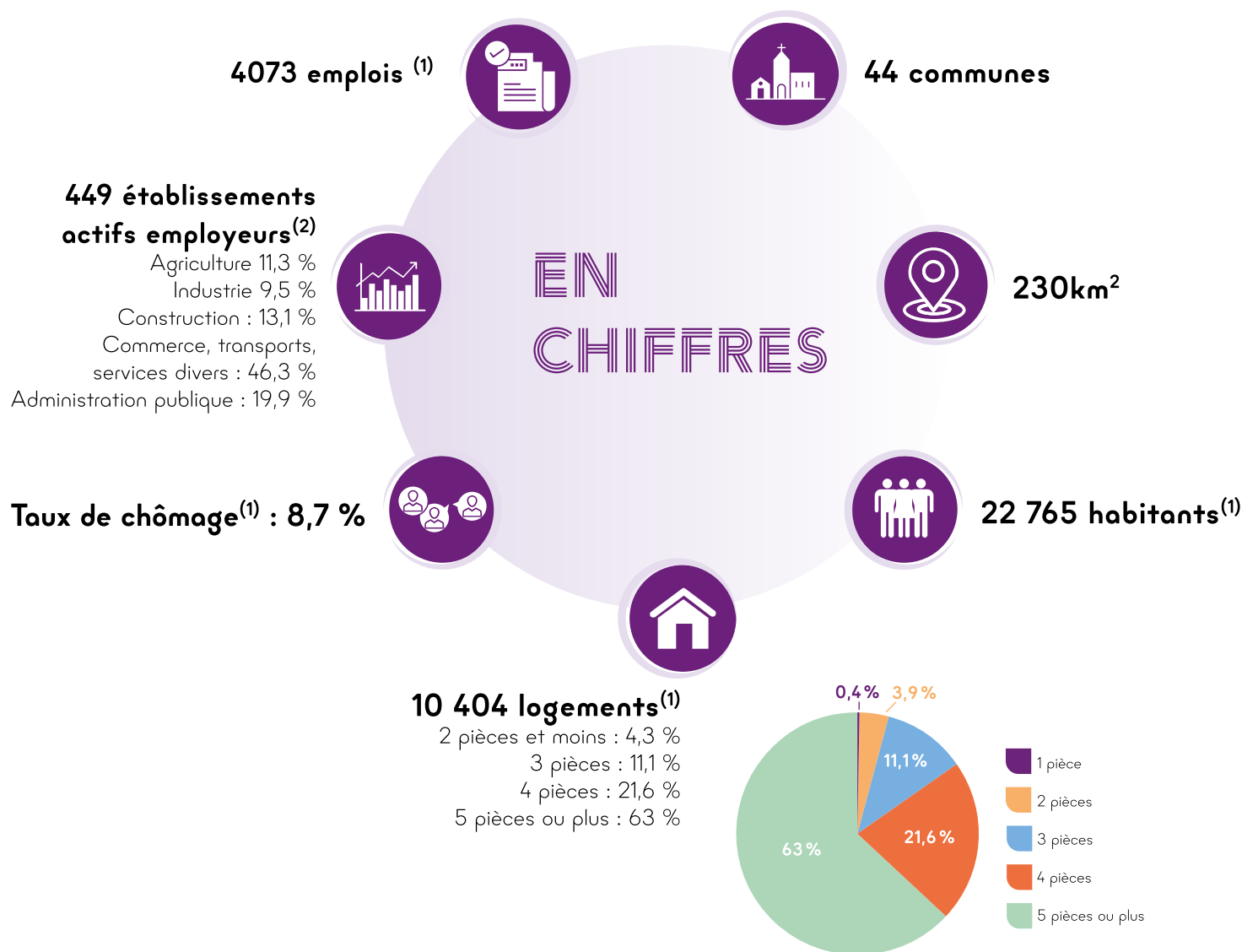
Bâle et Montbéliard : 40-45 min

Frontalier avec la Suisse





Siège administratif CCSAL - Dannemarie



(1) Données INSEE 2025 (2) Données INSEE, FLORES 2025

LES COMPÉTENCES

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- ✓ **Aménagement de l'espace** : aménagement d'aires de loisirs, de parcours pédestres entre les communes membres, aménagement et entretien de futures bases de loisirs intercommunales, animation des lieux d'accueil touristiques appartenant à la Communauté de communes, élaboration d'un GERPLAN, animation d'une charte intercommunale en collaboration avec les structures intercommunales voisines.
- ✓ **Développement économique** : actions de développement économique, aménagement et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, politique locale du commerce et promotion du tourisme.
- ✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- ✓ **Assainissement des eaux usées.**



COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES SOUMISES À INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- ✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** : entretien, extension et gestion du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement d'Altenach, actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie.
- ✓ **Politique du logement et du cadre de vie.**
- ✓ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
- ✓ **Action sociale d'intérêt communautaire** : actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, actions en faveur des personnes âgées et animation d'une démarche de convention territoriale globale avec la CAF 68 pour l'ensemble du territoire.
- ✓ **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire** : création et aménagement d'itinéraires ou tronçons cyclables interconnectant les communes membres à l'itinéraire cyclable EuroVélo 6 situé sur le territoire communautaire.
- ✓ **Création et gestion de maisons de services au public.**



COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ✓ **Organisation de la mobilité.**
- ✓ **Aménagement numérique.**
- ✓ **Participation à la SPA, à la Brigade Verte d'Alsace et au SIS68.**
- ✓ **Participation aux activités périscolaires et parascolaires** dans le cadre de l'enseignement secondaire et au Réseau d'Aide Spécialisée d'Enfants en Difficultés (RASED).
- ✓ **Participation à des manifestations culturelles et sportives** ayant un rayonnement communautaire.
- ✓ **Versement de subventions** pour des opérations, actions ou manifestations dont l'envergure et l'objet sont de nature à valoriser, promouvoir et améliorer l'image de marque et l'attractivité de l'ensemble du territoire.
- ✓ **Mise en œuvre d'actions de mutualisation au profit des communes membres sous forme de groupements de commande, mise à disposition de personnel ou prestation de service.**

"ZOOM SUR L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE" :

Le 12 décembre 2024, les élus communautaires ont complété la compétence Action sociale de la Communauté de communes pour assurer les compétences des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant en lieu et place des communes. Ceci permet à la CC de faire une veille globale sur l'offre de services quantitative et qualitative et sur les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leur famille.

*L'intérêt communautaire est la délimitation des compétences transférées aux communautés de communes, qui permet de confier à ces dernières les missions structurantes techniques ou coûteuses d'envergure intercommunale, tout en préservant aux communes la gestion des actions de proximité.



LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La Gouvernance de la Communauté de communes s'articule autour de quatre instances :

1.

LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

2.

LE BUREAU
COMMUNAUTAIRE

3.

LA CONFÉRENCE
DES MAIRES

4.

LES COMMISSIONS
THÉMATIQUES

GOUVERNANCE 2024

6

conseils
communautaires



109 délibérations

4

bureaux
communautaires



5 délibérations

3

conférences
des Maires

10

commissions
thématiques

34

décisions du
Président

1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire a été présidé par Vincent GASSMANN jusqu'au 18 Août 2024 et par Fabien ULMANN à compter du 4 octobre 2024. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. Il est composé de :

59

conseillers
communautaires
titulaires

35

conseillers
communautaires
suppléants

94

élus communautaires



Les élus communautaires représentent
les 44 communes de la CCSAL.

Vincent GASSMANN tourne la page après dix ans de mandat



Après plus de dix ans d'engagement au service du territoire d'abord comme maire de Chavannes-sur-l'Étang puis président de la Communauté de communes Sud Alsace Large, Vincent GASSMANN a quitté définitivement ses fonctions de Président à la mi-août pour explorer de nouveaux horizons.

Depuis 2017, il a accompagné les premiers pas de la nouvelle Communauté de communes, où il a d'abord exercé en tant que Vice-président en charge de la communication puis de l'environnement, avant d'assumer la présidence. Un mandat exigeant marqué par un engagement quotidien et déterminé à mettre en œuvre une politique publique ambitieuse et novatrice qui soit à la hauteur des défis climatiques, économiques et sociaux contemporains.

La liste de projets majeurs développés et menés à terme durant son mandat est conséquente ; on peut notamment mentionner :

- La reprise de la compétence petite enfance de l'association des Larguotins avec l'intégration de l'ensemble des personnels au service des familles du territoire
- La mise en service de la centrale photovoltaïque de Retzwiller
- La mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- La signature du Contrat de canal
- La dynamisation de la Zone d'activités de Diefmatten avec l'implantation de l'entreprise TT Foods
- La création et la mise en service du centre de valorisation intercommunal de Retzwiller, visant à améliorer les performances et l'exemplarité du territoire en matière de tri, de recyclage et de valorisation des déchets
- L'aménagement de la nouvelle annexe administrative de la Communauté de communes à Retzwiller
- La refonte complète du système d'information et de l'organisation numérique de la collectivité
- L'ouverture de l'espace France Services à Dannemarie...

Vincent GASSMANN a eu pour ambition sans cesse renouvelée d'enrichir et d'ancrer les projets de la collectivité au cœur des besoins de notre territoire. À l'initiative du «Pacte de Gouvernance» de la collectivité, il a aussi travaillé à développer le lien avec les habitants et les élus tout en plaçant les communes au centre du projet intercommunal. À la tête des services intercommunaux, il a impulsé la modernisation des services et une culture de travail collaboratif. Il a favorisé une dynamique basée sur la concertation, la participation et la mise en réseau des acteurs locaux pour la cohérence des projets et l'amélioration du service aux habitants.

L'ensemble des élus et des agents de la collectivité le remercie pour son travail et lui souhaite plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions et sa nouvelle vie.

Les élections communautaires : un nouvel exécutif

Pour donner suite à la démission de Vincent GASSMANN, la Communauté de communes a organisé de nouvelles élections et c'est à l'issue du conseil communautaire du vendredi 4 Octobre 2024, que M. Fabien ULMANN a été élu à la présidence.

L'élection, présidée par le doyen de l'assemblée, M. Jean-Rodolphe FRISCH, Maire de Pfetterhouse, s'est déroulée en trois tours.

Ont été élus aux postes de Vice-présidents du 1^{er} au 10^{ème} :

MM. Nicolas HOLLEVILLE, Florent LACHAUSSÉE, Pascal SOMMERHALTER, Franck GRANDGIRARD, Thierry JACOBBERGER, Jean-Marc SCHNOEBELEN, Maurice BARNABÉ, Claude JUD, David FINK et Mme Béatrice GREDER.

Dix autres membres ont été élus au bureau : **MM. Bernard SUTTER, Éric BRINGEL, Francis ROBISCHUNG, Patrick CLORY, Denis NASS, Daniel DIETMANN, Guy BACH, Michel GLESS, Claude GEIGER et Mme Marie-Cécile LEY.**

La majorité des vice-présidents élus étant issus de l'équipe



précédente, cette nouvelle équipe assure continuité et stabilité dans la mise en œuvre des projets. Elle a cependant accueilli l'arrivée de deux nouveaux Vice-présidents : Béatrice GREDER, 3^{ème} adjointe de la commune de Bernwiller et David FINK, 1^{er} adjoint au maire de Ballersdorf. De nouvelles compétences, essentielles pour poursuivre les initiatives en cours et maintenir un fonctionnement serein face aux enjeux locaux.

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de ses 10 Vice-présidents et de 8 autres membres.



FABIEN ULMANN
Président
MAIRE DE SEPPOIS-LE-HAUT

Vice-présidents



Nicolas HOLLEVILLE
1^{er} Vice-président
DANNEMARIE



Florent LACHAUSSÉE
2^e Vice-président
VALDIEU-LUTRAN



Pascal SOMMERHALTER
3^e Vice-président
MOOSLARGUE



Franck GRANDGIRARD
4^e Vice-président
RETZWILLER



Thierry JACOBBERGER
5^e Vice-président
BALSCHWILLER



Jean-Marc SCHNOEBELEN
6^e Vice-président
FALKWILLER



Maurice BARNABÉ
7^e Vice-président
SEPPOIS-LE-BAS



Claude JUD
8^e Vice-président
WOLFERSDORF



David FINK
9^e Vice-président
BALLERSDORF



Béatrice GREDER
10^e Vice-présidente
BERNWILLER

Autres membres du bureau



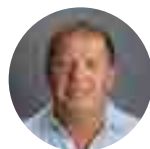
Bernard SUTTER
1^{er} Assesseeur
STERNENBERG



Eric BRINGEL
2^e Assesseeur
BUETHWILLER



Francis ROBISCHUNG
3^e Assesseeur
TRAUBACH-LE-BAS



Patrick CLORY
4^e Assesseeur
FULLEREN



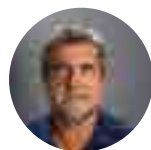
Denis NASS
5^e Assesseeur
GOMMERSDORF



Daniel DIETMANN
6^e Assesseeur
MANSPACH



Guy BACH
7^e Assesseeur
HAGENBACH



Michel GLESS
8^e Assesseeur
BRETEN



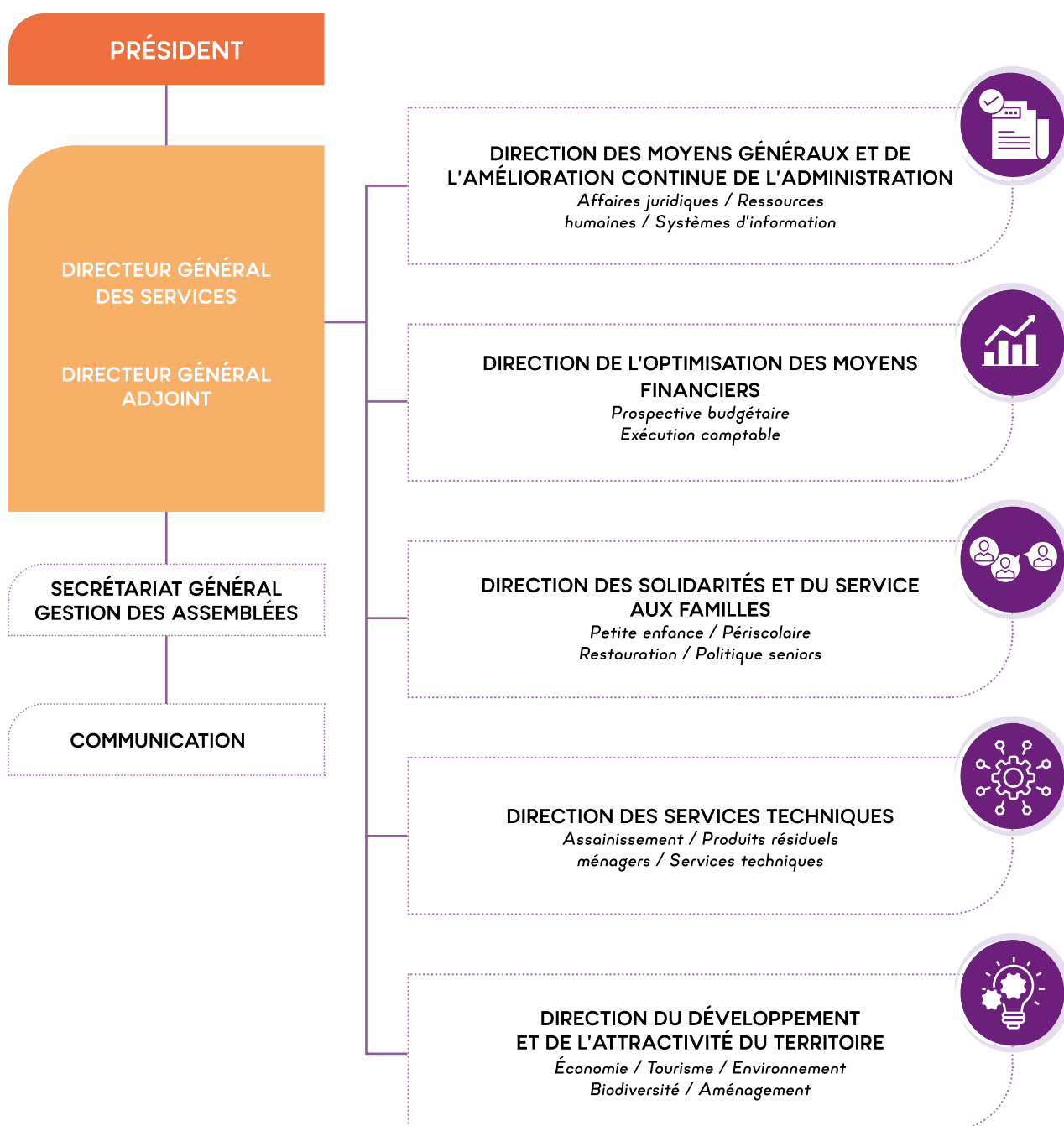
Claude GEIGER
9^e Assesseeur
FRIESEN



Marie-Cécile LEY
10^e Assesseeur
UEBERSTRASS

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les services de la Communauté de communes Sud Alsace Largue comptaient 160 agents actifs autour de 5 directions placées sous l'autorité du Directeur général des services.



Les agents communautaires

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait un effectif total de 176 agents, dont 160 en position d'activité, tous statuts confondus (titulaires et contractuels). Pour accompagner la montée en compétences de la collectivité, il est essentiel de renforcer et structurer notre organisation.



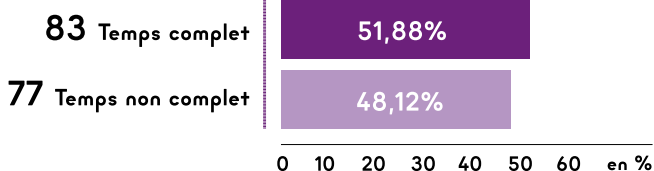
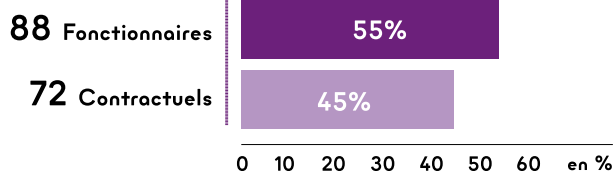
18,12% 81,88%



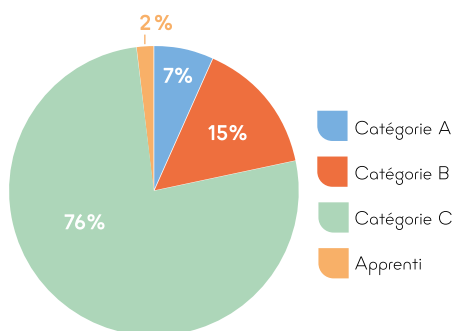
Les femmes représentent 81.88% de cet effectif, stable par rapport à l'année précédente, puisqu'elles étaient 81.76% au titre de l'année 2023.

FORMER POUR MIEUX SERVIR

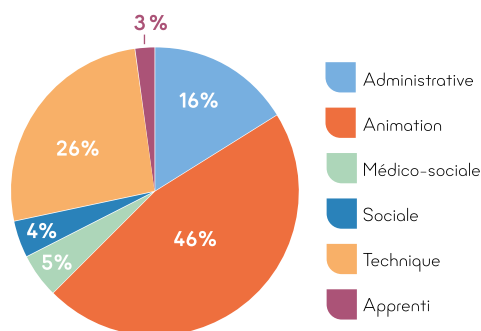
En 2024, 140 agents ont bénéficié d'une formation, totalisant 245 jours. Parmi eux, 2 agents ont suivi une préparation aux concours, 11 ont participé à une formation d'intégration, 45 ont suivi des formations visant à élargir leurs compétences. L'ensemble des 140 agents ont été formés à la sécurité incendie et à la manipulation des extincteurs. Cette dynamique de formation témoigne de l'engagement collectif de nos agents en faveur du développement des compétences et de la sécurité de tous.



EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



EFFECTIFS PAR FILIÈRE



748
arrêts
pris en 2024

5
comités sociaux
territoriaux
20 rapports

20
offres d'emplois

400
CV reçus

60 candidatures
spontanées

01.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Annexe administrative CCSAL - Retzwiller

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La réorganisation des services se poursuit

En 2024, la Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) accélère sa réorganisation pour mieux servir ses habitants et partenaires.

La centralisation de nos services sur les deux pôles de Dannemarie et Retzwiller facilite un accueil rapide et personnalisé, répondant efficacement aux demandes des usagers.

La mise en place de nouveaux locaux à Retzwiller, ainsi que la modernisation de nos systèmes d'information, ont permis d'organiser et d'offrir un accueil physique et téléphonique avec des plages horaires élargies et complémentaires entre nos deux sites.

Par ailleurs l'ouverture de notre espace France Services au siège de la CCSAL à Dannemarie permet de simplifier l'accès aux démarches administratives des habitants.



SIÈGE

7 rue de Bâle
DANNEMARIE

Lundi, Mardi & Mercredi :
9h15-12h / 13h45-17h
Jeudi : 9h15-12h
Vendredi : 13h45-17h

ANNEXE

11 rue Gilardoni
RETZWILLER

Lundi, Mercredi & Jeudi :
8h30-12h / 13h30-17h
Mardi : Fermé
Vendredi : 8h30-12h

UNE COMMUNICATION À 360°

En ligne et sur les réseaux sociaux



FACEBOOK & INSTAGRAM
1 891
abonnés



LINKEDIN
285
abonnés

www.sudalsace-largue.fr

INTRAMUROS

l'actu intercommunale,
les services et
événements des
communes en une appli !

2 258
abonnés



2 SITES

UN SEUL NUMÉRO

03 89 07 24 24

info@sudalsace-largue.fr



12 NEWSLETTERS

le récap mensuel des
actions interco et les infos
pratiques chaque mois.

905
abonnés

Inauguration de l'Annexe administrative intercommunale

C'est avec solennité et en toute convivialité que Vincent GASSMANN a inauguré la nouvelle annexe administrative de la Communauté de communes Sud Alsace Largue le 9 juillet 2024 en présence des représentants de l'État et des élus des communes.



Une nouvelle étape pour notre collectivité, visant à :

- **Simplifier, moderniser et améliorer nos services publics**
- **Adapter notre organisation à la taille et aux compétences de la CCSAL.**
- **Renforcer l'attractivité de la collectivité pour attirer et fidéliser les talents et les nouveaux collaborateurs.**

Un grand merci aux institutions partenaires, entreprises, représentants de l'État et élus communautaires pour leur soutien et leur présence.



Un projet financé avec le soutien
de l'Etat et le concours de l'Union Européenne.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION 585 070,01 € HT

dont 394 276,90 € de subventions
(123 200 € au titre de la DETR
et 271 077 € au titre du Fonds vert).

REFONTE GÉNÉRALE DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION NUMÉRIQUE 386 093 € HT

dont 80% financés par le Fonds Européen
de Développement Régional (FEDER).



NOS PARTENAIRES



Le coupé de ruban s'est fait en présence des représentants de l'État, M. Jean-Marie WENDLING, Sous-préfet d'Altkirch, de M. Ludovic HAYE Sénateur du Haut-Rhin, Mme Séverine WEIDER-NIGLIS et Laurent WENDLINGER conseillers de la Région Grand Est et du conseiller d'Alsace, Maxime BELTZUNG.

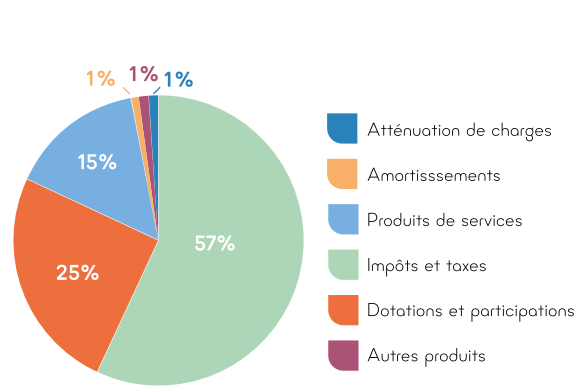
LES BUDGETS ET LES FINANCES

Le budget principal

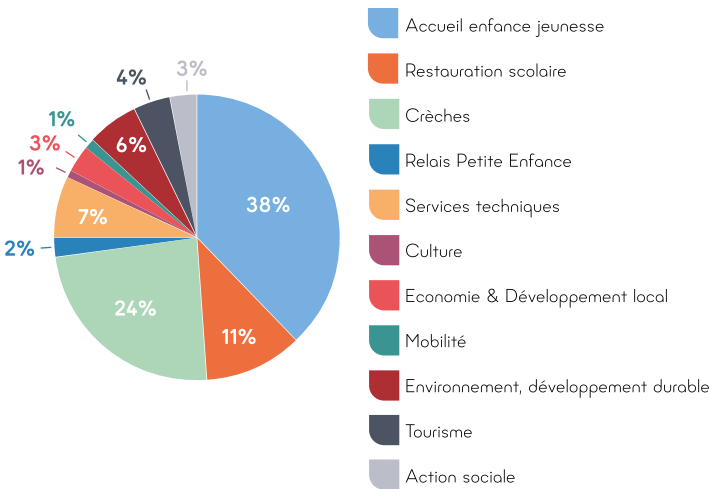
	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	10 479 100,60 €	9 877 042,24 €	602 059,36 €
Investissement	1 651 238,35 €	2 520 565,04 €	- 869 326,69 €
TOTAL	12 130 338,95 €	12 397 606,28 €	- 267 267,33 €

En 2024, le budget principal affiche des ratios financiers satisfaisants et en phase avec la taille de la collectivité. La CCSAL dispose de réelles marges de manœuvre à la fin 2024. L'encours de la dette était de 2 839 232 € au 31 décembre 2024 pour une durée de vie résiduelle du capital de près de 18 ans et une capacité de désendettement de 3,2 ans.

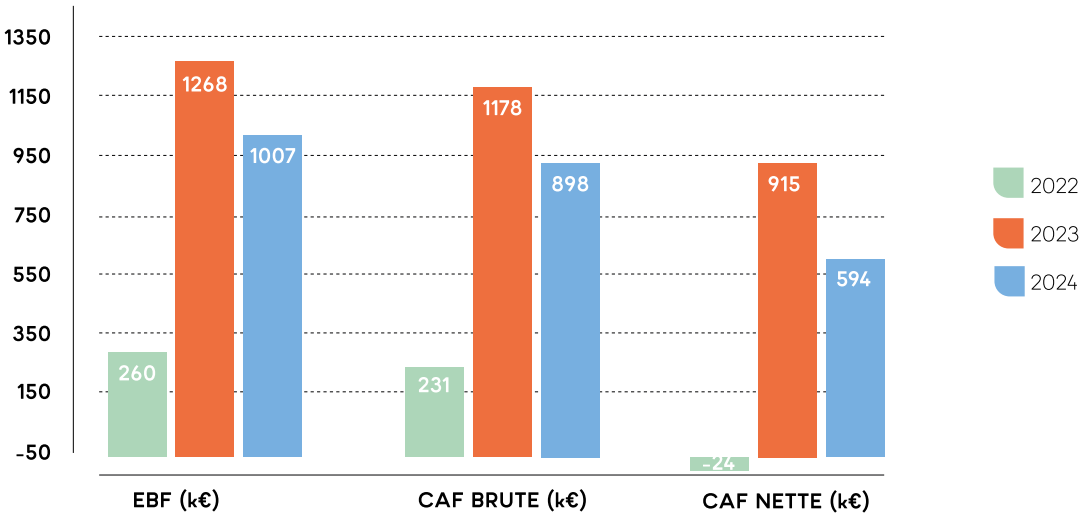
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES PAR POLITIQUES INTERCOMMUNALES (Hors services communs et fonctions supports)



ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS



LES BUDGETS ET LES FINANCES

Focus sur les participations et les subventions

La CCSAL a redistribué 2 665 232,27 € en 2024 pour ses participations obligatoires ou des subventions à des organismes, soit 26,98 % de ses recettes réelles annuelles.

On en distingue trois catégories :

✓ **Les attributions de compensation** : elles sont reversées aux communes (certaines communes ont des AC dites négatives) au titre de la fiscalité professionnelle unique. Leur montant est fixé par la CLECT et représente un montant de 1 351 337 €.

✓ **Les participations obligatoires** : elles concernent les contributions que doit honorer la Communauté de communes à l'égard des organismes dont elle est membre (PETR du Pays du Sundgau, EPAGE Lague, etc.) ou qu'elle finance en lieu et place des communes (SIS68, Brigade Verte d'Alsace, etc.). Ces montants représentaient un total de **698 912 €** en 2024, dont les principales sont :

- ✓ SIS68 : **394 332,62 €**
- ✓ Brigade Verte d'Alsace : **104 010,40 €**
- ✓ PETR du Pays du Sundgau : **93 477,18 €**
- ✓ Mission Locale : **19 117 €**

✓ **Les subventions** : la Communauté de communes subventionne les associations et les structures locales pour des projets d'intérêt communautaire. Ces subventions sont distribuées soit dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement pluriannuelles, soit au cas par cas sur projets. La CCSAL compte 6 conventions pluriannuelles avec :

- ✓ La Maison de la Nature du Sundgau : **53 415 €** de soutien au projet associatif et **1 370 €** pour les interventions dans les périscolaires communautaires
- ✓ L'office de tourisme du Sundgau : **50 000 €**
- ✓ L'école de musique de la Région de Dannemarie : **51 000 €** de soutien au projet associatif et **2 609 €** pour les interventions dans les multi-accueils et relais petite enfance communautaires
- ✓ La Maison des Adolescents : **3 710 €**
- ✓ L'association de commerçants Com'Da : **3 000 €**
- ✓ Le CIDFF : **4 420 €**

Les subventions versées dans le cadre de projets ponctuels au titre de l'année 2024 sont listées dans le tableau ci-contre :

ASSOCIATIONS	PROJETS	MONTANTS DE SUBVENTION
Office de tourisme du Sundgau	Participation au salon Folie'Flores	2 000 €
CLEE Passeurs d'expériences	Forum de rencontre entreprises / collégiens	1 000 €
Collège Jean Monnet Dannemarie	Participations aux sorties et voyages scolaires	3 680 €
Collège de la Largue Seppois le Bas	Participations aux sorties piscines	4 000 €
Collège Nathan Katz Burnhaupt	Participations aux sorties et voyages scolaires	2 500 €
Association sportive – collège Jean Monnet Dannemarie	Participations aux activités sportives	2 000 €
Foyer socio-éducatif du collège de la Largue	Participations aux activités socio-éducatives	3 000 €
AMAEELLES	Subvention de fonctionnement	4 000 €
Association Devoir de Mémoire et Patrimoine	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Epidaure	Soutien au Festival « les racines enchantées »	1 500 €
Fanfare de sapeurs pompiers du Bataillon d'Altkirch	Soutien pour l'acquisition de nouvelles tenues	500 €
Gall'HoplaGeiss	Soutien à la participation aux championnats de France	500 €
Le souvenir Français	Soutien pour la restauration d'une stèle mémorielle	500 €
Amis de l'Hôpital de Dannemarie	Participation acquisition matériel tactile	1 500 €
Restaurant du cœur	Subvention de fonctionnement	1 000 €
Marpa de la Largue	Renouvellement d'équipements	2 000 €
Racing club de Dannemarie	Soutien pour l'acquisition de matériel	500 €
Sundgo Networks	Soutien pour l'organisation du carnaval de Dannemarie	2 000 €
Sundgau Accompagnement	Subvention de fonctionnement	14 000 €
Sundgo 2	Participation projet sport santé	1 500 €
Union Cycliste de Montreux-Vieux	Soutien à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale	1 000 €
Union nationale des combattants sous groupe d'Altkirch	Soutien aux activités mémorielles de l'association	500 €

LES BUDGETS ET LES FINANCES

Focus sur la fiscalité

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCSAL. Il existe deux types de fiscalité : la fiscalité dite « des ménages » et la fiscalité dite « professionnelle ».

Depuis 2020, la fiscalité intercommunale a connu de profondes évolutions au niveau de sa structuration :

✓ **Concernant la fiscalité « ménage »** : elle a subi une importante modification depuis 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, compensée par une fraction de TVA nationale perçue initialement par l'État.

✓ **Concernant la fiscalité « professionnelle »** : elle correspond aux prélèvements sur les entreprises à travers la CFE*, la CVAE*, la TASCOM* ou encore l'IFER*. En 2021, la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises a entraîné une réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. Cela a entraîné une compensation au profit de la Communauté

de communes. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités locales ne perçoivent plus de CVAE, les cotisations de CVAE étant affectées au budget de l'État. En contrepartie, ces collectivités se sont vues attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA.

En 2024, les bases d'imposition ont été revalorisées de 3.9% contre 7.1% l'année passée, ce qui constitue des recettes moindres. Néanmoins, le conseil communautaire a décidé de maintenir les taux d'imposition 2024 au même niveau de 2023.

TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2024

Taxe foncière (bâti)	7,32 %
Taxe foncière (non bâti)	42,53 %
Taxe d'habitation (RS)	9,32 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	9,32 %

*CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TaSCoM : Taxe sur les surfaces commerciales

*IFER : Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DES «MÉNAGES»		2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	Résidences secondaires	69 161 €	64 110 €	133 199 €	121 483 €
	Compensation fraction de TVA	1 514 956 €	1 674 275 €	1 697 699 €	1 712 529 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties		678 254 €	921 271 €	1 685 717 €	1 781 127 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		175 740 €	237 628 €	431 719 €	446 601 €
Taxe additionnelle sur les taxes foncières		26 638 €	30 124 €	33 970 €	32 839 €
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		102 812 €	102 941 €	102 676 €	102 726 €
TOTAL FISCALITÉ DES MÉNAGES		2 567 561 €	3 030 349 €	4 084 980 €	4 197 305 €

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ «PROFESSIONNELLE»		2021	2022	2023	2024
Cotisation Foncière des Entreprises		767 919 €	834 719 €	914 750 €	963 934 €
	Compensation de l'État	171 056 €	180 842 €	197 379 €	214 731 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		509 787 €	578 887 €		
	Compensation de l'État			570 433 €	564 793 €
Taxes sur les surfaces commerciales		75 075 €	89 904 €	97 732 €	103 942 €
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux		74 311 €	83 257 €	101 240 €	113 391 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe prof.		89 936 €	99 098 €	96 470 €	95 264 €
TOTAL FISCALITÉ «PROFESSIONNELLE»		1 688 084 €	1 866 707 €	1 978 004 €	2 056 055 €

Augmentation de la CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est due par les professionnels exerçant à titre habituel une activité non salariée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le montant de cet impôt local peut varier chaque année.

La base d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est constituée par la valeur locative des locaux utilisés par chaque entreprise. En l'absence de locaux ou lorsque la valeur locative est très faible, la CFE s'applique sur une base d'imposition minimum, dont le montant est fixé par notre collectivité conformément à l'article 1647D du Code général des impôts. En 2023, le conseil communautaire a voté l'augmentation des bases minimum de la CFE, applicable à partir de 2024 comme suit :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (EN EUROS)	MONTANT DE LA BASE MINIMUM CFE VOTÉ LE 13/04/2023 ET APPLICABLE EN 2024
Inférieur ou égal à 10 000	542
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	1 083
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	2 276
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	3 794
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	5 419
Supérieur à 500 000	7 046

LES BUDGETS ET LES FINANCES

Le budget annexe Assainissement collectif

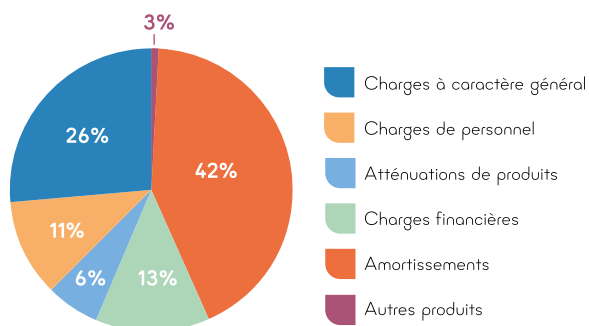
Les dépenses de la section de fonctionnement de ce budget sont maintenant bien maîtrisées.

Les équilibres budgétaires restent cependant très tendus, compte-tenu du contexte inflationniste qui touche de nombreuses dépenses (électricité, produits des stations, etc.).

Afin de sécuriser les recettes issues de la redevance, une augmentation de cette dernière a été votée pour une application sur les consommations d'eau à compter du 1^{er} juillet 2023.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	2 888 324,22 €	2 804 066,31 €	84 257,91 €
Investissement	2 645 906,07 €	2 314 847,05 €	331 059,02 €
TOTAL	5 534 230,29 €	5 118 913,36 €	415 316,93 €

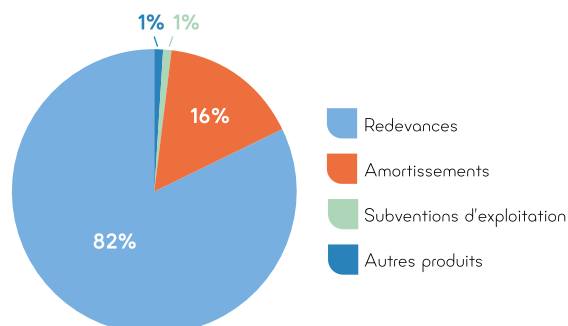
DÉPENSES D'EXPLOITATION



Le budget du service assainissement traduit un engagement concret pour garantir un traitement efficace des eaux usées et son retour vers le milieu naturel.

En 2024, nous maîtrisons nos principales dépenses tout en étant attentifs aux économies possibles dans le fonctionnement et l'amélioration des équipements. Cependant, l'inflation impacte certains coûts, comme l'électricité, les produits de traitement

RECETTES D'EXPLOITATION



de l'eau nécessaires aux stations et l'entretien des végétaux qui aident à la purification.

En 2024, nous reprenons aussi les investissements pour entretenir et moderniser nos réseaux et équipements, notamment avec un projet innovant de suivi à distance. Enfin, 2024 marque la fin des travaux de modernisation des réseaux à Bernwiller et le renforcement des réseaux sur tout le territoire.

Le budget annexe Assainissement non collectif

Le budget de l'assainissement non collectif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées à la gestion, au contrôle et à l'entretien des dispositifs d'assainissement individuels. La réalisation des prestations en externe ne nous permet pas d'assurer un budget à l'équilibre pour 2024. Cette situation évoluera l'année prochaine, avec une réalisation en partie des prestations en interne.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	8 779,28 €	11 647,26 €	- 2 867,98 €

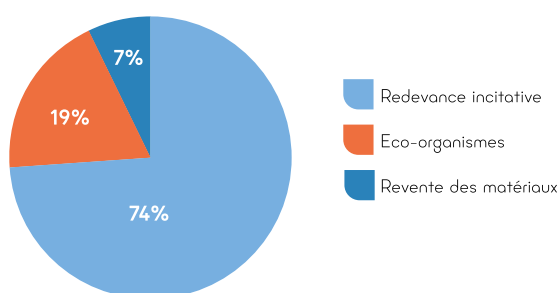
Le Budget annexe ordures ménagères

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	3 201 305,51 €	3 008 681,51 €	192 624,00 €
Investissement	608 573,63 €	174 607,80 €	433 965,83 €
TOTAL	3 180 395,78 €	3 180 395,78 €	190 559,96 €

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe « ordures ménagères » intègrent toutes les filières de collecte aux portes à portes mais également toutes celles collectées au centre de valorisation à Retzwiller ouvert depuis fin 2022. Ainsi, 83 % des dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de prestation de service nécessaires : collecte, transport, centre de tri et de revalorisation, incinération...

Les recettes de fonctionnement sont de trois types :

RECETTES D'EXPLOITATION



En 2024, le tarif de la redevance incitative a été revalorisé pour mieux prendre en compte le coût de l'inflation du prix des collectes et du traitement des déchets.

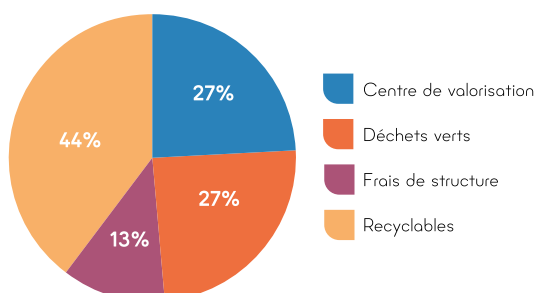
La redevance incitative comprend :

- Une part fixe
- Un tarif au kilogramme collecté
- Un tarif au nombre de levées effectué

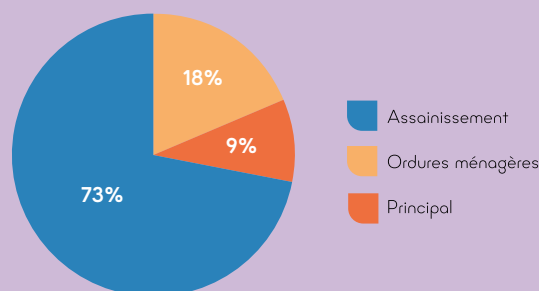
Comprendre la part fixe

La part fixe permet le financement de l'ensemble des charges du service à l'exception des ordures ménagères résiduelles (OMR) et les bio déchets qui font l'objet d'une part dédiée pour les communes concernées.

La part **d'investissement** du budget annexe « ordures ménagères » a fortement diminué en 2024. Le paiement des travaux du centre de valorisation se sont achevés en 2023. En 2024, les investissements concernent principalement des achats de renouvellement de bacs de collecte ou de bennes pour les déchets verts. Néanmoins des recettes liées aux travaux ont encore été versées en 2024 d'où des recettes supérieures aux dépenses.



Structure de la dette communautaire



La dette communautaire reste largement dominée par le niveau des prêts en cours du budget annexe d'assainissement collectif, rendant les investissements nécessaires sur ce budget compliqués à engager. En 2024, le montant des remboursements des prêts (capital et intérêts) s'élève à :

- ✓ Budget principal : 340 089 €
- ✓ Budget annexe assainissement : 1 108 178 €
- ✓ Budget annexe OM : 100 018 €

**STRUCTURE DE LA
DETTE À LA FIN 2024**
16 091 621 €

LES BUDGETS ET LES FINANCES

Le service finances et comptabilité en chiffres en 2024



4 443

mandats de
dépenses émis
en 2024

1 585

titres de recettes
émis en 2024

21M€

de dépenses
mandatées16 M€ en
fonctionnement

4

agents au service
comptabilité

5

budgets

En 2024, la Communauté de communes Sud Alsace Largue a fait l'objet d'un audit de la Chambre régionale des comptes Grand Est, portant sur la gestion financière de la collectivité pour la période à partir de 2019. Cet audit a mis en évidence plusieurs points positifs, témoignant d'une gestion proactive et responsable de la part des élus, malgré certaines fragilités notamment liées aux résultats des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères. Ces fragilités se manifestent par un endettement élevé ou par l'absence de réserves financières.

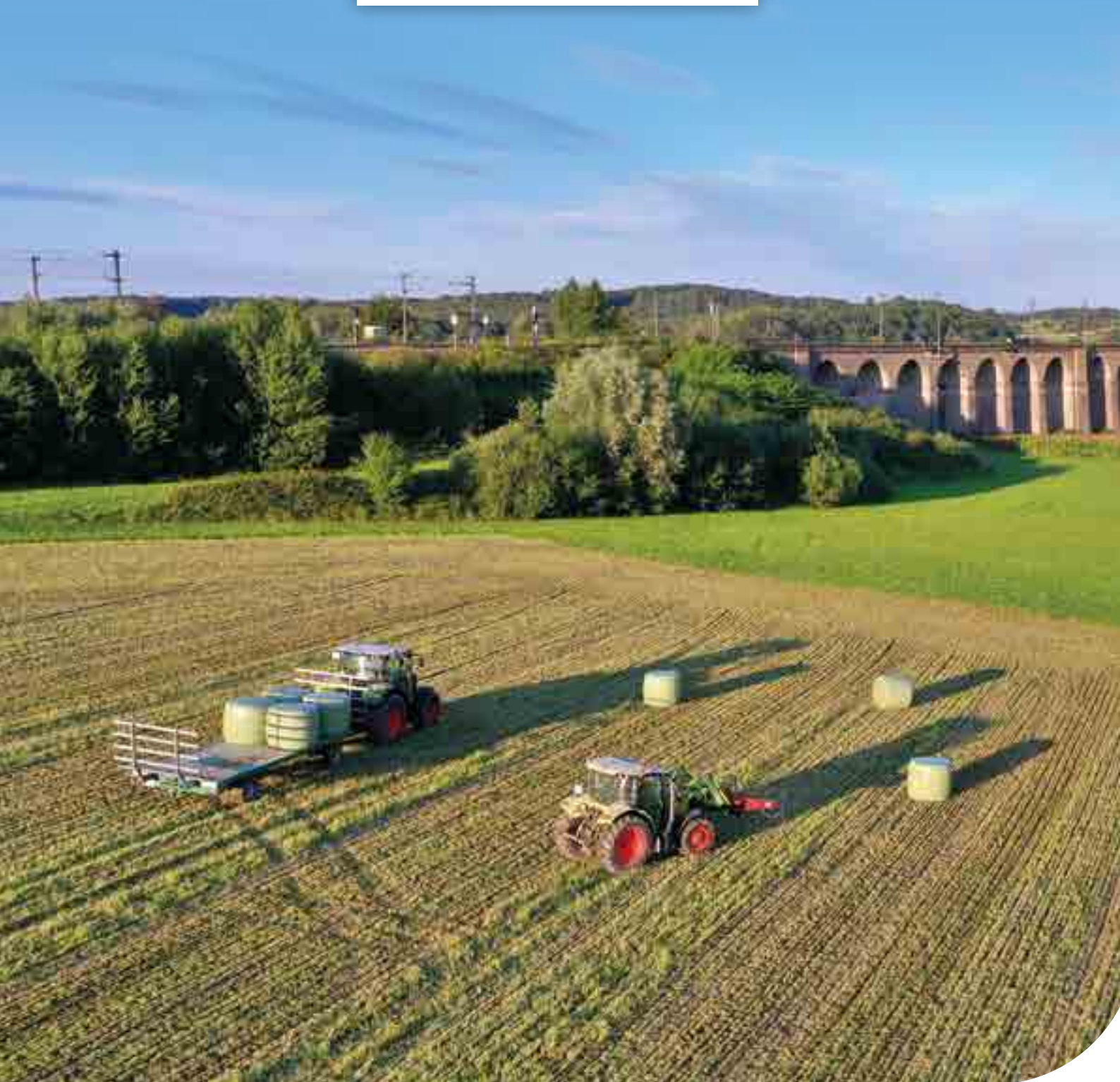
La gouvernance de la CCSAL est conforme à la réglementation en vigueur, garantissant une gestion transparente et structurée. Les élus ont adopté des mesures pour préserver la stabilité financière et éviter la dégradation des budgets annexes fragilisés. Le budget principal a connu une évolution favorable, notamment grâce à des augmentations tarifaires et fiscales, renforçant ainsi l'autonomie financière de la collectivité.

La CCSAL met en œuvre plusieurs recommandations et mesures correctives, témoignant de son engagement à améliorer sa gestion et à anticiper les défis futurs. Sur le plan administratif, l'organisation a été renforcée et modernisée à travers l'élaboration d'un projet d'administration, outil managérial visant à instaurer une culture commune et à favoriser la synergie entre les différents services.

Malgré une situation financière complexe, celle-ci est bien maîtrisée par le conseil communautaire, qui a instauré des outils efficaces et des services réorganisés pour un pilotage rigoureux des finances. Des pistes d'amélioration ont été identifiées, notamment pour renforcer la fiabilisation des états du patrimoine et fluidifier les relations financières entre le budget principal et les budgets annexes, afin d'assurer une gestion encore plus efficace et transparente.

02.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES



02.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES



RÈGLEMENT
D'UTILISATION
& TARIFS DE LOCATION



TRAVAUX

Une nouvelle vie pour le COSEC intercommunal

C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le COSEC, après plus de deux années de fermeture imposée par des problèmes structurels découverts à l'été 2021. La charpente bois du bâtiment, présentant des signes de vieillissement prématuré, avait contraint la Communauté de communes à suspendre son utilisation, par mesure de sécurité.

Engagé à l'automne 2023, ce chantier complexe a permis la réparation, le renforcement et la modernisation de l'équipement. En plus de la réhabilitation de la charpente, le remplacement du revêtement de sol a permis d'offrir une surface de haute qualité, parfaitement adaptée aux pratiques sportives, tandis que l'éclairage sportif a été entièrement rénové en LED pour offrir une meilleure visibilité et réduire la consommation d'énergie.

Ce défi technique et humain a été relevé dans les délais : le COSEC a ouvert comme prévu à la rentrée scolaire de septembre 2024. Depuis, collégiens, clubs sportifs, associations et services intercommunaux ont retrouvé leurs habitudes dans un équipement rénové, fruit d'un travail collectif mené par les élus, les agents de la collectivité et les entreprises, tous mobilisés pour cet équipement essentiel du territoire.



MONTANT DE L'OPÉRATION 888 000 € HT

avec le soutien financier de l'État (262 000 €),
de la Collectivité européenne d'Alsace (270 000 €)
et de la Région Grand Est (173 000 €)



NOS PARTENAIRES



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maison de la Nature : une nouvelle étape dans la rénovation du site



Après la mise en service d'une station d'épuration écologique en 2021, puis l'ouverture en 2023 d'un nouveau local pédagogique et de sanitaires pour les camps d'été, **une nouvelle étape importante a débuté en 2024 avec le lancement de la rénovation complète du bâtiment principal.**

Cette troisième phase vise à renforcer les performances énergétiques du bâtiment, à le mettre en conformité avec les normes techniques actuelles et à améliorer ses équipements pédagogiques. Les études techniques, confiées à l'agence technique départementale ADAUHR, ont débuté à l'automne. En amont de ce chantier, plusieurs interventions prioritaires ont été réalisées.



Lieu emblématique de l'éducation à l'environnement dans le Sundgau, la Maison de la Nature poursuit sa transformation pour offrir un cadre d'accueil toujours plus moderne et durable aux 10 000 visiteurs qu'elle accueille chaque année.

La structure en bois de la façade sud, qui supporte un rideau végétal servant de protection solaire naturelle, a été consolidée par l'entreprise Bois & Techniques à l'aide d'un étaieement adapté et de l'ajout d'une structure complémentaire en bois, en attendant son remplacement définitif par une ossature en acier, plus résistante et durable.



Par ailleurs, la passerelle d'accès située à l'arrière du bâtiment, dont la structure en bois était également dégradée, a été remplacée par une nouvelle passerelle en métal, plus robuste. Ces travaux, confiés aux entreprises Dattler, M.I.D. et Emberger, ont été pilotés par le bureau d'études Act'Bois.

Ces interventions préalables, menées pour garantir la sécurité du site et de ses accès, permettent d'assurer la continuité de l'activité en attendant le démarrage des travaux de rénovation.

**MONTANT DES TRAVAUX
DE SÉCURISATION
42 000 € HT**



Le projet a été financé par le SUD ALSACE LARGUE et le SUD ALSACE LARGUE.

Réglementation Climat et Résilience : le centre de valorisation passe au solaire !

Construit en 2021, le bâtiment principal du centre de valorisation a été conçu pour intégrer des panneaux solaires, renforçant ainsi la démarche et l'engagement de la CCSAL en faveur de l'écoresponsabilité et de l'économie d'énergie. Ce projet s'inscrit dans le cadre des réglementations nationales visant à atteindre un ratio de 40 % d'énergie renouvelable dans la consommation des collectivités d'ici 2030. Installés au printemps 2024, ces panneaux occupent une superficie de 382 m² et disposent d'une puissance installée de 81 kWc. Avec une production annuelle d'environ **90 MWh**, cette énergie renouvelable **alimente l'équivalent de vingt foyers**, tout en assurant une consommation minimale du centre lui-même. La totalité de cette production est renvoyée dans le réseau ENEDIS, contribuant à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la transition énergétique locale.



NATURE
ET BIODIVERSITÉ

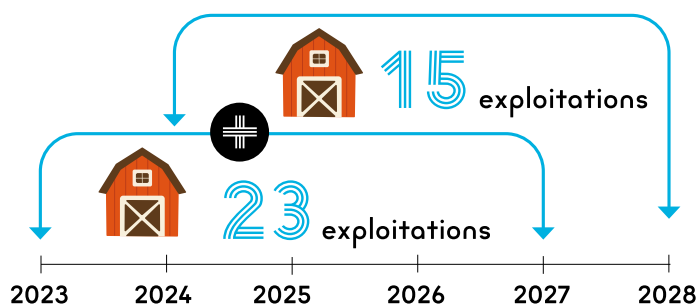
Paielements pour Services Environnementaux

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont des outils permettant de rémunérer les agriculteurs pour des pratiques qui contribuent à préserver l'environnement. Ce dispositif est mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) depuis 2022, avec l'appui financier de l'**Agence de l'Eau Rhin-Meuse** et l'accompagnement technique de la **Chambre d'Agriculture d'Alsace**.

NOS PARTENAIRES PSE



EXPLOITATIONS ET SURFACES ENGAGÉES



✓ 38 exploitations

✓ 3 588 hectares engagés

✓ 230 845 € versés pour la campagne

2023/2024, soit 60€ à l'hectare en moyenne
(subventionnés à 90% par l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse)

LES PSE DE LA CCSAL EN 2024, C'EST :

- Un développement important de cultures qualifiées « bas niveau d'impact » sur la ressource en eau (utilisant pas ou peu d'azote et d'herbicides) :

Prairies et cultures
fourragères

77%

Céréales secondaires
(triticale, avoine, etc.)

22%



Miscanthus

2%

- La poursuite d'une diminution de l'usage des herbicides :
-65% D'UTILISATION D'HERBICIDES EN 2024, en moyenne, sur l'ensemble des exploitations engagées. Des modifications de pratiques permettant l'économie de près de 360 kg de matières actives herbicides depuis le début des PSE.

- Une couverture des sols pour les protéger de l'érosion
61 HA DE CULTURES DE PRINTEMPS EN NON LABOUR EN 2024

±90 ha
Depuis le début
des PSE

dont

40 ha
En zone
de captage

+

Maintien
d'environ
300 ha
existants

CAPSULE VIDÉO PSE



Réalisation d'une vidéo de
présentation du dispositif PSE



La Trame Verte et Bleue (TVB) : un projet collectif et participatif pour la biodiversité

Lauréate de l'appel à projets TVB du Grand Est, c'est pour contribuer à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité de notre territoire que la CCSAL a démarré en 2024 son projet de diagnostic écologique et plan d'actions pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue du Sud Alsace Largue.



02.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

NATURE ET BIODIVERSITÉ

L'OBJECTIF ?

Mettre en œuvre collectivement des actions concrètes permettant de rendre notre TVB opérationnelle pour les espèces qui vivent sur notre territoire.

COMMENT ?

✓ Un diagnostic écologique en cours :

Depuis février 2024, trois ateliers de travail réunissant environ quarante participants à chaque session ont été organisés. Ils ont rassemblé des membres d'associations, des représentants des communes, des institutions, de la collectivité et des habitants. Ensemble, les participants ont travaillé à établir un diagnostic écologique de notre territoire avec l'accompagnement de deux bureaux d'étude, La Trace, spécialisée dans l'écologie et la biodiversité et Ubiquiste, expert en aménagement du territoire.

✓ L'élaboration d'un plan d'actions :

Depuis octobre 2024 et jusqu'à la fin du mois de mars 2025, la 2^{ème} phase du projet a démarré, qui consiste à élaborer un plan d'actions co-construit avec tous les acteurs. Les actions identifiées doivent notamment permettre de

préserver les milieux naturels et la biodiversité, restaurer les continuités écologiques, sensibiliser et impliquer les habitants dans cette démarche.

✓ Un 2nd dépôt de candidature à l'appel à projets TVB Grand Est pour 2025 :

L'ensemble des actions qui seront identifiées feront l'objet d'une candidature collective déposée en mars 2025, qui devrait permettre de financer les actions. Leur réalisation pourra démarrer dès l'été 2025.



FINANCEMENT ET PARTENAIRES

48 046,50 € HT



financement agence de l'Eau (39 039,70 €)

NOS PARTENAIRES



Fédérer autour du GERPLAN

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) est une démarche partagée des divers acteurs locaux du territoire (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, entrepreneurs, habitants...) visant à croiser leurs regards autour des enjeux collectifs relevant des domaines de l'environnement, l'agriculture, l'alimentation, le paysage, le mieux vivre ensemble. Les projets éligibles des communes et des associations sont soutenus à hauteur de 40% par la Collectivité européenne d'Alsace et 20% par la CCSAL. Le programme d'actions 2024 a permis de soutenir **12 projets avec une participation de la CCSAL de 14 163 €**.

Quelques exemples d'actions inscrites en 2024 :

- ✓ Soutien aux habitants de la Communauté de communes pour l'achat d'arbres fruitiers auprès des associations d'arboriculture locales pour la préservation des vergers et le maintien des paysages ;

- ✓ Création d'un verger communal avec supports de communication, plantation d'arbres hautes-tiges et de haies vives à Balschwiller ;
- ✓ Plantation d'arbres fruitiers pour améliorer le paysage et favoriser la biodiversité à Saint-Ulrich ;
- ✓ Commande groupée d'arbres fruitiers à destination des habitants de la commune d'Eglingen ;
- ✓ Plantation d'une haie et végétalisation autour du nouveau bâtiment de la CCSAL à Retzwiller ;
- ✓ Réalisation et installation d'un hôtel à hirondelles à Saint-Ulrich.

NOTRE PARTENAIRE GERPLAN



Les éco-jardiniers du Sundgau : ça pousse !

Le réseau des Écojardiniers du Sundgau, créé en 2020, est animé par la Maison de la Nature du Sundgau, en partenariat avec les Communautés de communes Sud Alsace Largue et Sundgau. Devant la réussite des formations proposées, mais aussi des actions qui en ont découlées, l'aventure a continué avec une 4^{ème} session de formation des habitants, démarrée à l'automne 2024. Cette formation est destinée aux habitants des deux Communautés de communes, volontaires et intéressés par le jardinage. Elle leur permet de s'engager activement dans une gestion plus naturelle, responsable et durable du jardin.

En 2024, le réseau des écojardiniers du Sundgau, c'est :

62

habitants écojardiniers formés depuis 2020, qui sont maintenant ambassadeurs du jardinage au naturel dans le Sundgau, et le début d'une nouvelle session de formation

2

visites de jardins d'écojardiniers

6

stamm'tischs pour échanger sur les sujets liés au jardin : changement climatique, apiculture...

1

troc-plantes

1

rencontre du réseau

4

stands de promotion du jardinage au naturel tenus lors de manifestations locales

FINANCEMENT DE LA SESSION DE FORMATION 2024-2025

8 250 € HT

soutenu par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à 40% et la Collectivité européenne d'Alsace à 30%



NOS PARTENAIRES





NATURE ET BIODIVERSITÉ

2 concours pour des prairies fleuries !

En 2024, la Communauté de communes Sud Alsace Largue a co-organisé, en partenariat avec la Communauté de communes Sundgau et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, une nouvelle édition du concours des prairies fleuries sur le territoire Sundgau plaine. **Ce concours est ouvert aux éleveurs du territoire qui exploitent des prairies naturelles.** Un jury d'experts s'est rendu sur les parcelles des éleveurs candidats les 27 et 28 mai pour délibérer sur la valeur environnementale et agronomique des parcelles présentées. C'est l'opportunité de partager les bonnes pratiques de gestion des prairies, recevoir des conseils d'experts, et tenter de gagner un prix de 200 €.

Les résultats :

- 1^{er} prix : Jérôme NASS pour une parcelle à Dannemarie
- 2^{ème} prix : André AMSTUTZ pour une parcelle à Manspach



Pour sa deuxième édition, le concours photo « Les prairies naturelles : une richesse pour la biodiversité » a permis de mettre en avant la diversité floristique de nos prairies et de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la biodiversité et à la variété de nos paysages. Plusieurs photographes amateurs ont su capturer avec talent la beauté de nos prairies.

BRAVO À TOUS LES PARTICIPANTS ET PLUS PARTICULIÈREMENT AUX LAURÉATS !

Les résultats :



1^{er} prix :
Anouk ZIPPER



2^{ème} prix :
Mélanie ERB



3^{ème} prix :
Estelle GOYET

Sur les chemins de l'eau et de la biodiversité

Dans le cadre du contrat de territoire Eau et climat signé avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, une balade à énigmes et un circuit ludique et pédagogique de 6,5 km autour d'Ueberstrass et Friesen ont été créés.

265 participants de tous âges ont pu découvrir le patrimoine naturel et culturel local « Sur les chemins de l'eau et de la biodiversité au pays des mille étangs ». La balade est maintenant disponible sur smartphone ! Téléchargez l'application Baludik sur votre smartphone et laissez-vous guider !





Un chantier participatif pour enracer la biodiversité...

Le 2 décembre, un chantier participatif a pris vie autour de l'Annexe administrative de la CCSAL, là où se concentrent depuis décembre 2023 les services Produits résiduels, Assainissement, Développement et la direction des Moyens généraux.

Ce projet, intégré au programme Gerplan 2024, est co-piloté par les services Développement - Environnement durable et les services techniques de la CCSAL. Son objectif ? Végétaliser l'espace environnant pour rendre le site plus accueillant pour la biodiversité, le public et les agents qui y travaillent.

Parmi les réalisations marquantes, la plantation d'une haie vive arbustive le long du grillage de la zone d'activités. Sur 80 mètres, 90 arbustes provenant de la pépinière Wadel-Winner de Ueberstrass ont pris racine. Le service Environnement a veillé **à une grande diversité végétale, essentielle pour créer un habitat propice à la faune locale et enrichir la biodiversité.** Érables champêtres, charmes, argousiers, pommiers et poiriers sauvages, viorne lantane, bourdaine, cornouiller sanguin, sorbier des oiseleurs... des variétés qui ont vocation à coloniser l'espace, apporter de l'ombre autour du bâtiment et une touche plus vivante à l'environnement.

Quatre arbres fruitiers, offerts par **l'association des arboriculteurs de la Porte d'Alsace**, ont également été plantés. La CCSAL entretient avec cette association un partenariat solide, et depuis plusieurs années, **elle finance 20 % du coût d'achat des arbres pour les habitants** dans le cadre du programme Gerplan. Une de nos actions pour la biodiversité et la promotion de l'arboriculture locale.

Ce chantier participatif a aussi été un moment de cohésion et de partage, mobilisant les agents de différents services de la CCSAL. Vingt-quatre agents volontaires ont répondu présents, consolidant ainsi l'esprit d'équipe tout en œuvrant ensemble pour l'environnement. L'activité s'est déroulée en étroite collaboration avec les membres de l'association des arboriculteurs de la Porte d'Alsace, qui ont guidé les participants dans la mise en terre des plants et l'arrosage, en présence de leur Président Yves HINDERER.



Une belle occasion de renforcer les liens entre les agents de la CCSAL, les acteurs du territoire et de nous sensibiliser à l'importance de la préservation de la biodiversité sur notre territoire.

02.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES



QUALITÉ DE VIE

La démarche « Petites villes de demain »



La Communauté de communes Sud Alsace Largue et la ville de Dannemarie participent conjointement au programme « Petites Villes de Demain » (PVD), géré par l'ANCT et accompagné par un chargé de mission.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants sur les centres bourgs et leur intercommunalité en favorisant le dynamisme économique et la transition écologique.

Un diagnostic précis et une cartographie du territoire identifient les zones destinées à bénéficier d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). L'objectif est de requalifier l'ensemble des zones prioritaires du centre-ville afin de faciliter la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain. Ces actions seront soutenues par des mesures fiscales et réglementaires simplifiées pour en favoriser la réalisation.

Une convention cadre a été approuvée et signée le 18 mars 2024 pour une période de cinq ans, comprenant un programme de 42 actions structurées autour de ces axes :

- 1 Observer, accompagner, diversifier et rénover l'habitat
- 2 Renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg en limitant la vacance commerciale
- 3 Renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilités douces
- 4 Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques
- 5 Engager des opérations d'adaptation aux modifications climatiques des espaces publics
- 6 Créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre-ensemble
- 7 Rénover et créer des espaces pédagogiques

Elle a été signée par l'ensemble des partenaires institutionnels incluant la Ville de Dannemarie, la Communauté de communes Sud Alsace Largue, la Préfecture du Haut-Rhin, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Banque des Territoires, la CCI Alsace Eurométropole et la Chambre des Métiers d'Alsace.

Le fonds de sauvegarde de la maison alsacienne

En 2024, la Communauté de communes Sud Alsace Largue s'est engagée à cofinancer en partenariat avec la CeA, 9 projets de rénovation de maisons alsaciennes et de patrimoine bâti sur son territoire. Les projets de rénovations concernent des travaux de ravalement de façades, de restauration de toiture, ou de poutre de colombage, jusqu'à la rénovation globale d'une maison.

Ce dispositif vise à préserver le patrimoine architectural alsacien sous toutes ses formes (maisons à pans de bois, fermes vosgiennes, immeubles de la Renaissance, etc.).

La plus vieille maison alsacienne de Dannemarie, datée de 1525 a bénéficié de ce dispositif pour ses travaux de rénovation. Elle passera le cap des 500 ans en 2025.



LE FONDS DE SAUVEGARDE EN BREF :

✓ Bénéficiaires éligibles

- Particuliers
- Communes
- Associations

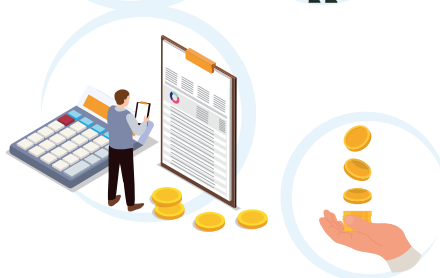


✓ Travaux éligibles

- Travaux de structures
- Travaux de clos-couvert
- Travaux de finition

✓ Procédure

1. Contactez un architecte-conseil pour des conseils gratuits.
2. Déposez une demande de subvention en ligne avant le début des travaux.



✓ Subvention

- Taux de 20% des dépenses éligibles, plafonné à 40 000 € par bâtiment.
- La CCSAL participe à hauteur de 10% de la subvention de la CeA (soit 2%).



✓ Autres points d'intérêt

- La subvention est attribuée par bâtiment.
- Le dépôt de dossier doit s'effectuer avant le début des travaux.
- Aide cumulable avec les aides de l'Anah.

**9 DOSSIERS ACCOMPAGNÉS EN 2024
POUR UN MONTANT SUBVENTIONNÉ
PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE 11 404,60 €**



La bonne information des propriétaires



Organisée le 6 juin 2024 au Foyer de la Culture de Dannemarie par la commune et la CCSAL, une réunion publique sur la rénovation des logements a permis d'aider les propriétaires à y voir plus clair dans la complexité des dispositifs de financement et des acteurs impliqués dans la rénovation. Plusieurs partenaires publics, dont Soliha, le SARE, l'Adil 68, la CeA, la CCSAL, ont présenté leurs missions, aides financières et techniques de rénovation aux 40 participants qui ont pu échanger directement avec les intervenants, identifier leurs interlocuteurs et mieux comprendre les démarches à suivre.

ÉCONOMIE

2024 : une année riche en actions

La Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) a initié une démarche partenariale visant à créer des synergies entre les acteurs publics et privés afin de renforcer les politiques économiques du territoire. En 2024, la CCSAL et la Chambre des Métiers d'Alsace (CMA) ont intensifié leur collaboration à travers un programme d'actions communes :

• LES ATELIERS FORM' ACTIONS :



Ces ateliers visent à renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales, notamment des micro-entreprises, après leur création, afin de leur permettre de développer leur activité de manière sereine.

La CCSAL et la CMA ont organisé deux ateliers Form'Action, les 12 septembre et 28 novembre, sur le thème « **Les essentiels de la micro-entreprise** ». Ces ateliers avaient un double objectif : fournir aux participants des informations personnalisées sur des sujets pratiques (marketing, gestion, fiscalité) faciles à mettre en œuvre, et offrir un espace d'échange pour réfléchir au développement de leurs entreprises.

Ces deux ateliers ont rassemblé 14 micro-entrepreneurs issus de 10 communes de la CCSAL. Les activités des micro-entreprises étaient variées, avec une forte représentation des



métiers du bâtiment, couture, création d'objets, prévention, esthétique, sport, etc.

Les micro-entrepreneurs ont apprécié la proximité de ces ateliers, les échanges avec d'autres créateurs d'entreprises et les outils fournis pour développer leurs activités.

• LA MARQUE « ARTISANS D'ALSACE » :

La marque « Artisans d'Alsace » est un label de qualité qui valorise les savoir-faire artisanaux et met en lumière les talents alsaciens. Elle permet aux dirigeants d'entreprises d'être reconnus en tant qu'artisans alsaciens, offrant ainsi un avantage compétitif et renforçant le sentiment d'appartenance.

Tout artisan de la CCSAL relevant des métiers de l'artisanat et inscrit depuis au moins trois ans au registre national des entreprises peut candidater pour obtenir la marque « Artisans d'Alsace ». Les critères d'éligibilité incluent la performance économique, environnementale, sociétale et digitale.

En 2024, la CCSAL a financé l'accréditation de 10 artisans du territoire à la marque « Artisans d'Alsace », pour un montant total de 3 000 €, marquant ainsi sa première année de participation à cette initiative.

*Convention - Bilan
2024-2025*

**ARTISAN
D'ALSACE**

Convention - Bilan
2024-2025

ARTISAN
D'ALSACE

10 ARTISANS
ACCRÉDITÉS

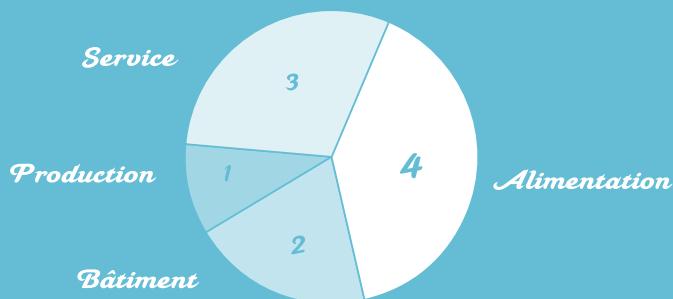
SUR UNE BASE DE 18 ARTISANS
PROSPECTÉS suite à une
sélection conjointe entre la
ComCom Sud Alsace Largue et
la CMA



11
ACCOMPAGNEMENTS
par des chargés de
développement économique
pour des projets d'évolution

54 ANS
MOYENNE D'ÂGE

SECTEURS D'ACTIVITÉ



Convention - Bilan
2024-2025

ARTISAN
D'ALSACE

LISTE DES ARTISANS ACCRÉDITÉS

dans le cadre de la convention de partenariat entre la ComCom Sud Alsace Largue et la CMA

Alsace Plaisance	Monsieur	SCHMITT	Stéphane	25 c, rue de Cernay	68210	HAGENBACH
BON'APP - Hoplà Chips	Madame	BOURREAU	Carole	1, rue d'Alsace	68210	CHAVANNES-SUR-L'ETANG
Boucherie Hug	Madame	TSCHAEN	Angélique	8, place de l'Hôtel de Ville	68210	DANNEMARIE
Boulangerie La Meunière	Madame	MESSERLIN	Claudine	13, place de l'Hôtel de Ville	68210	DANNEMARIE
Boulangerie Saint Léonard	Monsieur	CHEVALLOT	René	8 rue St Léonard	68210	DANNEMARIE
M.D. Ébénisterie	Monsieur	DIETEMANN	Marc	42, rue Principale	68210	TRAUBACH-LE-HAUT
Menuiserie Freyburger	Monsieur	FREYBURGER	Philippe	ZA, rue du Klaenderweg	68580	HINDLINGEN
Peinture SOSPERA	Monsieur	BOSSWINGEL	Pascal	80, rue André Malraux	68210	BALLERSDORF
Thibaut Froehly Photographe	Monsieur	FROEHLI	Thibaut	2 B, rue de l'Hôpital	68210	DANNEMARIE
Thomas Frey Photographe	Monsieur	FREY	Thomas	5, place de l'Hôtel de Ville	68210	DANNEMARIE



ÉCONOMIE

CLEE DU SUNDGAU : Une journée d'infos
et d'opportunités pour les collégiens !

La CLEE s'articule autour de trois axes principaux :

- Favoriser la connaissance des entreprises et des métiers, ainsi que l'orientation.
- Faciliter l'accueil et l'insertion des jeunes en entreprise via des stages à différents niveaux de formation.
- Participer à la formation et au transfert de technologie en mobilisant des professionnels pour des animations, formations ou interventions en lycée, incluant prêt de matériel et prestations diverses.

La CCSAL soutient financièrement (1 000 €/an) et logistiquement (prêt de 4 chapiteaux) ce dispositif mis en œuvre en juin 2018 par les directeurs des collèges et les chefs d'entreprises du Sundgau.

Ce collectif est à l'origine de diverses actions dont la plus emblématique est le « forum des métiers annuel » qui se tenait en 2024 à Durmenach. Une journée qui permet aux élèves de troisième d'avoir un contact direct avec des jeunes déjà insérés dans le monde de l'entreprise, et des professionnels soucieux de faire connaître leurs métiers. En 2024, le forum c'est :



6 collèges
dont Dannemarie
et Seppois-le-Bas

720 élèves
participants
au Forum



81 exposants
représentant
11 domaines de métiers



NOTRE PARTENAIRE



LES PASSEURS D'EXPÉRIENCE

Salon des intercommunalités

En 2024, la Communauté de communes a marqué sa cinquième participation consécutive au Salon des Communes et des Intercommunalités du Haut-Rhin, qui s'est tenu le 12 septembre au Parc des Expositions de Mulhouse.

Pour la CCSAL, ce rendez-vous est un moment clé pour échanger avec les décideurs, partager des expériences avec d'autres collectivités et découvrir les dernières innovations technologiques pour façonner l'avenir du territoire.

Une véritable vitrine pour booster le marketing territorial, réaliser du benchmarking, élargir son réseau et valoriser son territoire auprès d'entreprises, d'étudiants, de start-up et d'autres collectivités.



Le label « Commerçant d'Alsace »

En 2024, le « Label Qualité Accueil » devient « Label Commerçant d'Alsace » pour renforcer l'identité locale et valoriser l'art de recevoir à l'alsacienne. Ce label offre aux commerçants alsaciens un diagnostic et un audit par un « client mystère », un vrai coup de pouce pour booster leur qualité de service.

Pour la troisième année, la Communauté de communes soutient cette démarche en finançant 100 € par dossier, allégeant ainsi la facture des commerçants. Les lauréats sundgauviens 2024 ont été célébrés à Altkirch fin novembre, avec sept enseignes distinguées.

Les lauréats 2024 :

5 LAURÉATS OR de Dannemarie

- Bouts d'Arts
- L'institut de Jade
- Literie Braye
- Meuble Braye
- L'échoppe d'Anaïs

2 LAURÉATS DIAMANT de Dannemarie

- L'Atelier de Coiffure
- Boulangerie La Meunière



MOBILITÉ

Covoiturer au quotidien, c'est simple avec la COMCOM !

Le Haut-Rhin possède le réseau de covoiturage organisé le plus dense en France, avec 11 intercommunalités partenaires en Sud Alsace.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, la CCSAL finance les trajets effectués via l'application BlaBlaCar Daily, qui favorise le covoiturage en mettant en relation les habitants pour leurs déplacements domicile-travail. La voiture demeure essentielle dans notre région, mais réduire son usage quotidien est un défi pour lutter contre la pollution atmosphérique et désengorger le trafic routier, notamment aux heures de pointe. La collectivité a saisi l'occasion d'encourager financièrement cette pratique vertueuse, à l'image de l'ensemble des collectivités du Haut-Rhin.



Le 11 mars 2024, elle a signé une convention de partenariat avec l'opérateur national BlaBlaCar Daily :

les trajets effectués à l'intérieur d'une même communauté de communes

ou entre différents secteurs bénéficient de subventions, dans la limite de 80 km avec le soutien financier de la CCSAL.

Une enveloppe de 20 000 € a été dédiée à cette action et permet de prendre en charge le coût des trajets pour les utilisateurs comme suit :

- Pour un trajet de 2 à 20 km : le conducteur reçoit 2 € par passager.
- Pour des distances supérieures, une majoration de 0,10 €/km par passager est appliquée au-delà de 20 km.
- Pour les trajets de plus de 30 km : le conducteur perçoit 3 € par passager.

Du côté des passagers, la participation reste limitée à une somme minimale de 0,50 €, avec un plafond fixé à 2,50 €.

Ce système avantageux permet aux conducteurs réguliers de percevoir en moyenne 80 € par mois, tout en offrant aux usagers une alternative économique pour éviter l'utilisation de leur véhicule personnel.



Des résultats encourageants après une première année

Sur le territoire de la CCSAL, le bilan de la première année d'exploitation est encourageant :

- ✓ **644 conducteurs inscrits sur la plateforme**
- ✓ **1 757 trajets réalisés**
- ✓ **38 812 kilomètres parcourus**
- ✓ **8 445 kg de CO2 évités**
- ✓ **4 456 € perçus par les conducteurs**

Les flux de déplacements sont variés, avec une prédominance des trajets entre la CCSAL et la Communauté de communes Sundgau, ainsi qu'entre Dannemarie et les agglomérations de Mulhouse et Saint-Louis.

Un soutien financier et des objectifs que la CCSAL espère renouveler et améliorer en 2025 avec l'animation du dispositif, la communication, et le développement de synergies avec d'autres initiatives locales, comme le système Covoit'Go développé par le PETR du Sundgau.

Taxi des aînés

La Communauté de communes apporte une aide à la mobilité pour les personnes de 75 ans et plus, effectuant des trajets en taxi au sein de la collectivité pour tous types de trajet ou pour des trajets en dehors de la collectivité pour raisons médicales (à l'exception des trajets pris en charge par les organismes de type sécurité sociale, MSA, mutuelles, ...).

En 2024, 55 personnes se sont inscrites. Si toutes n'effectuent pas de trajet après leur inscription, la Communauté de communes a néanmoins apporté 1 633 € d'aide à la mobilité.



Le vélo au cœur des mobilités

En 2021, la Communauté de communes Sud Alsace Largue a pris en charge l'organisation des mobilités locales. Depuis 2023, l'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME, a permis de développer des projets et services vélo pour les habitants et les communes, encadrés par un chargé de mission.

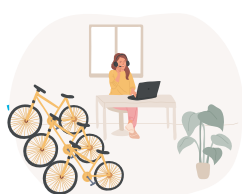
La Communauté de communes poursuit son engagement en faveur de la mobilité, en proposant une nouvelle vision des déplacements pour l'ensemble de ses habitants. Les élus souhaitent développer l'usage du vélo en tant que moyen de transport, que ce soit pour des déplacements ponctuels et courts, en combinaison ou "intermodalité " avec la voiture, le bus ou le train.

La collectivité s'efforce de mettre en place un « système vélo » complet, combinant les aménagements cyclables existants, de nouveaux services liés au vélo (location, animations, sensibilisation, communication, etc.) ainsi que des projets collaboratifs avec les associations et autres acteurs solidaires du territoire.



NOTRE ANNÉE À VÉLO

3 communes associées pour des projets d'aménagements



10 vélos en location

3 bornes de réparations vélos



1 bourse vélo & 40 vélos échangés

160 élèves et professeurs engagés dans le programme Savoir Rouler à Vélo



Mobilité : « Tous à vélo » : La semaine de la mobilité du 13 au 19 mai a été un beau succès !



Avec un programme fourni et complet, la Communauté de communes a su mobiliser et sensibiliser efficacement ses habitants à la pratique du vélo comme solution écologique et conviviale. Dans le cadre du programme national « Mai à vélo » et du défi « J'y vais Grand Est », cette initiative citoyenne a permis d'animer le territoire avec des activités variées : bourse au vélo, ateliers de réparation, conférences, projections, balades contées et des séances du programme « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles de Retzwiller, Ballersdorf, Montreux-Vieux...

Ces actions ont permis aux participants de découvrir les multiples facettes du vélo, de renforcer les liens entre passionnés et de prendre conscience des bénéfices environnementaux et sociaux de la mobilité douce : une semaine dynamique, engagée et festive.



LE RÉCAP
EN IMAGES



02.

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

TOURISME

L'aire de Chavannes-sur-l'Étang fait peau neuve

L'année 2024 marque un nouveau départ pour l'aire de Chavannes-sur-l'Étang. Au cours du premier semestre, la CCSAL a effectué d'importants travaux de génie civil afin de redynamiser ce site touristique : barrières d'accès, caméras, wifi, nouvelles bornes électriques et nouvelle borne de vidange.

Parallèlement à ces travaux, la CCSAL qui gère en régie directe l'aire de Chavannes a décidé de confier la gestion commerciale du site à la société Camping-car Park spécialisée dans l'accueil de camping-car.

Forte de 17 places spacieuses et adaptées aux exigences des campings-caristes, l'aire de Chavannes-sur-l'Étang a été ré-ouverte le 12 juin 2024.

• 6 800 € REVERSÉ À LA CCSAL

• 1 965 € DE TAXE DE SÉJOUR
(reversés à L'Office du Tourisme)

NOS PARTENAIRES



1 641
camping-caristes
dont 63%
d'étrangers

71%
de
fréquentation

46
jours
complets

1,11
Durée moyenne
du séjour



Contrat de Canal



Le 19 avril 2024, le contrat relatif au canal du Rhône au Rhin a été signé au relais nautique de Wolfersdorf. Ce contrat doit contribuer à renforcer et à promouvoir l'attractivité touristique

du canal du Rhône au Rhin, en le positionnant comme une destination européenne pour le tourisme fluvial.

Les signataires de cet accord s'engagent à mettre en œuvre des actions coordonnées, s'inscrivant dans une politique commune de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire ainsi que de ses infrastructures principales.

Actuellement, ce contrat concerne uniquement la section alsacienne du canal, qui s'étend sur 35 km de voies navigables, incluant une vingtaine de kilomètres sur le territoire. Il englobe trois intercommunalités et 28 communes. Le canal est également bordé par l'EuroVélo 6, un atout touristique majeur pour la région.

CE PARTENARIAT POURSUIT DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Maintenir le caractère navigable du canal tout en favorisant le développement de la plaisance.
- Promouvoir le tourisme fluvial.



Notre territoire a déjà bénéficié des financements issus de ce contrat, notamment pour la modernisation de l'aire d'accueil pour camping-cars à Chavannes-sur-l'Etang, grâce à des fonds régionaux et départementaux.

La CCSAL va également pouvoir bénéficier de ce contrat dans le cadre des futurs travaux de restructuration du relais nautique de Wolfersdorf, et pour la création de nouveaux hébergements destinés aux cyclotouristes le long de l'EuroVélo 6.



Relais nautique

La Communauté de communes gère en régie le relais nautique situé à Wolfersdorf permettant aux plaisanciers de disposer d'un large panel de services entre Mulhouse et Montbéliard.

Sont également proposés des après-midis et des animations pour les plaisanciers mais aussi un point d'informations touristiques sur les sites proche du canal du Rhône au Rhin. Ainsi, le nombre de nuitées moyen par bateau de passage a augmenté en 2024.

LES SERVICES DISPONIBLES AU PORT



capitainerie



pique-nique



poubelles



terrain pétanque



eau



électricité



wifi



sanitaires



buanderie

45

places d'amarrage
louées à l'année

152

bateaux de passages
pour 270 nuitées de
bateaux de passages

1,77

nuitées
par bateaux
en moyen

Le relais nautique
en 2024

RECETTES :
56 912,77 €



SANTÉ

Contrat local de santé (CLS)
et Contrat local de santé Mentale (CLSM)

Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et mettre en œuvre des actions au plus près des populations, ce sont les objectifs du contrat local de santé (CLS) et du contrat local de santé mentale (CLSM).

La Communauté de communes participe à l'animation de ces deux contrats sur le territoire élargi du Sundgau avec la Communauté de communes Sundgau et la ville d'Altkirch.

Ces deux dispositifs permettent de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés par les questions de santé ou paramédicales et notamment de proposer ou de soutenir diverses actions de prévention.

SEMAINES D'INFORMATION DE LA SANTÉ MENTALE
(SISM) DU 7 AU 23 OCTOBRE :

En partenariat avec la Communauté de communes Sundgau, l'hôpital psychiatrique Le Roggenberg et de nombreux autres partenaires (AMAEELLES, accueil de jour du Doppelsburg, AFAPEI, ASLA, Association Pas à Pas, CAMSP/CMPP, CEA). La Communauté de communes a participé au forum en santé mentale « Le Sundgau en mouvement » qui s'est conclu par une conférence en présence de Camille LACOURT. Cette conférence réunissant plus de 300 personnes a permis de déstigmatiser les problèmes de santé mentale et d'offrir un espace de discussion très constructif.



03.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES



Séance Savoir Rouler à Vélo à l'école de Ballersdorf

03.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

SOLIDARITÉ ET FAMILLE

La Direction des solidarités et du service aux familles de la Communauté de communes Sud Alsace Lorgue accompagne les familles dans leurs besoins. Elle participe à l'attractivité du territoire par la gestion de l'offre d'accueil enfance/jeunesse sur le territoire mais aussi en œuvrant pour la jeunesse. Elle renforce et favorise les liens entre les acteurs sociaux du territoire dans le but de faciliter le parcours social et de santé des habitants.

Les actions de la Direction des solidarités sont inscrites dans une Convention Territoriale Globale (CTG), un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la CCSAL.

2
multi-accueils
(crèches)

2
relais petite
enfance
(RPE, ex RAM)

18
sites de
restauration
scolaire

10
accueils
de loisirs sans
hébergement

125
agents
(animation,
administratif,
médico-social)

22
sites d'accueil



352 772
heures d'accueil



971
familles



1 404
enfants accueillis

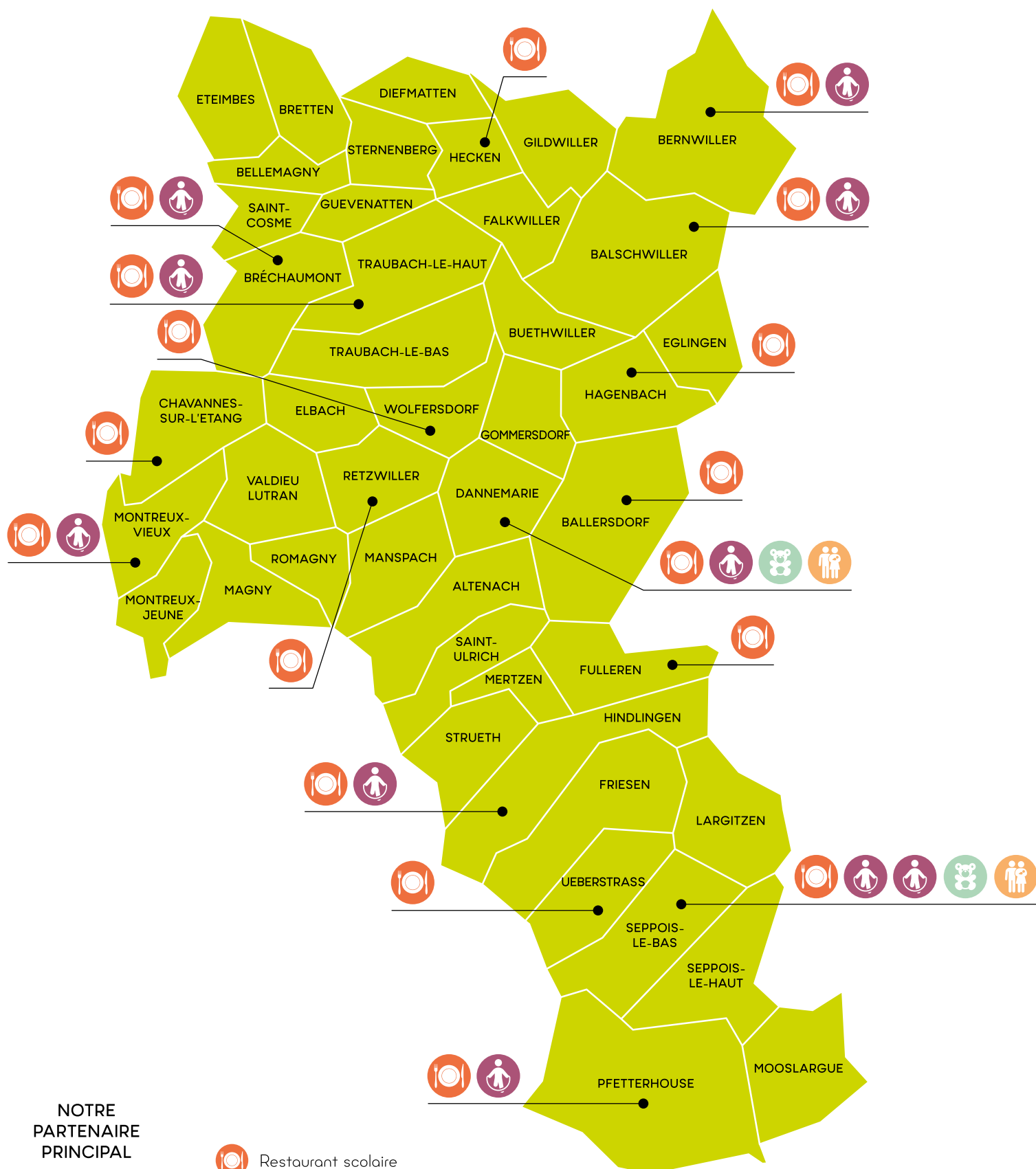


89 002
repas servis en
restauration scolaire,
périscolaires et
extrascolaires



4 020 902,49 €
investis pour la
solidarité et le
service aux familles
financés à 63 % par
les participations et les
subventions





NOTRE PARTENAIRE PRINCIPAL



-  Restaurant scolaire
-  ALSH/Périscolaire (soir et/ou vacances scolaires)
-  Multi-accueil (crèche)
-  Relais petite enfance

SOLIDARITÉ ET FAMILLE

Accès aux droits : France Services

Notre espace France Services, inauguré le 5 février 2024 au siège de la CCSAL à Dannemarie, marque une évolution dans la relation entre citoyens et services publics. Un guichet unique regroupant LA POSTE, la CPAM, l'assurance retraite, la CAF, la MSA, FRANCE TRAVAIL, FRANCE TITRES, Point Justice, la DGFIP, Ma Prime Rénov, l'ANAH... immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de retraite, accès à vos services en ligne... Deux agents sont formés et disponibles pour accompagner les administrés dans les démarches du quotidien, pour simplifier vos démarches en un seul lieu.

Une initiative forte pour renforcer l'équilibre territorial, garantir à tous l'accès aux services publics et recréer un lien de confiance basé sur l'écoute et le contact humain. Nos deux agents sont formés et disponibles et accueillent chaque jour de nombreux usagers, apportant expertise et soutien sur une multitude de sujets. Préparez votre rendez-vous et découvrez toutes les infos sur notre site. Simplifiez vos démarches, retrouvez proximité et confiance !

LES PARTENAIRES :



Le 5 février 2024 : inauguration de France services en présence des différents partenaires



77 667,90€

INVESTIS POUR FACILITER
L'ACCÈS AUX DROITS

dont 40 000 € de soutien financier CCSAL

France Services

- **1 798 accompagnements**
- **91 % des accompagnements** finalisés avec les conseillers France Services
- Nature des accompagnements :
 - o 36 % accompagnements concernant l'assurance retraite
 - o 20 % accompagnements concernant France titres
 - o 13 % accompagnements concernant l'assurance maladie
 - o 12 % accompagnements concernant les finances publiques
 - o 19 % accompagnements sur diverses thématiques
- **2 visioconférences** à destination du public sur le thème « la préparation de la retraite »
- **Une permanence impôts une fois par mois**
- **23 formations ou webinaires** suivis par les agents France services

PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

La petite enfance, des espaces d'informations sur des solutions d'accueil indispensables. La CCSAL gère deux Relais Petite Enfance (RPE) situés à Dannemarie et à Seppois le Bas. Les RPE sont :

Des lieux ressources et de professionnalisation pour les assistants maternels à domicile

138

ASMAT
sur le territoire

529

places
d'accueil

Des lieux d'information et d'accompagnement sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire

243

familles
renseignées

89

actions
collectives
menées pour
les familles



EN SAVOIR PLUS SUR NOS RELAIS

Seppois-le-Bas



Dannemarie



86 609,61 €

INVESTIS PAR LA
COLLECTIVITÉ POUR
LES RPE dont 90%
subventionné

NOS PARTENAIRES



santé
famille
retraite
services



ALSACE
Collectivité européenne

PARMI LES SOLUTIONS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, DEUX MULTI-ACCUEILS EN GESTION DIRECTE PAR LA COLLECTIVITÉ :

La CCSAL gère **deux multi-accueils** qui proposent **35 places d'accueil** chacun par jour, pour des enfants de 10 semaines à 3 ans. Bien-être de l'enfant, respect de son rythme, apport éducatif, préparation à l'entrée dans la vie scolaire sont les ambitions quotidiennes des professionnels. Ces derniers sont également à l'écoute des familles pour les aider dans leur nouveau rôle de parents.



NOS PARTENAIRES



santé
famille
retraite
services



ALSACE
Collectivité européenne

1,2M€

INVESTIS POUR LES
MULTI-ACCUEILS dont 68 %
financés par les participations
et les subventions

2

multi-accueils

105

enfants
accueillis

03.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES



JEUNESSE

Des équipes éducatives au top !



Le mercredi 16 octobre, la Direction des solidarités et du service aux familles a organisé une journée collaborative dédiée aux personnels des services enfance et jeunesse. **Réunissant les 80 agents répartis sur nos 21 sites d'accueil**, cet événement avait pour objectif de favoriser les échanges, d'améliorer les pratiques de nos animateurs et de partager des idées innovantes afin d'enrichir l'expérience des enfants.

Les équipes éducatives ont été au cœur de cette démarche, avec pour objectif de mieux connaître leurs missions, d'échanger sur leurs valeurs et celles à transmettre aux enfants (autonomie, respect, bienveillance, inclusion) et de réfléchir ensemble à un accueil de qualité.

Introduite par le Vice-président et maire de Mooslargue, Pascal SOMMERHALTER, Vice-président en charge des Moyens généraux, cette journée devait également permettre de renforcer la cohésion des équipes, valoriser leur engagement et souligner leur rôle essentiel dans le soutien à la jeunesse et aux familles sur notre territoire.



Des ateliers ont permis aux équipes d'aborder des thèmes concrets tels que "Bien grandir", "Mieux manger" ou "Adapter l'espace des enfants", tout en donnant du sens à leurs actions quotidiennes (sensibilisation au tri, lutte contre le gaspillage, sécurité, mobilité, préservation de l'environnement).

UNE INITIATIVE QUI ILLUSTRÉ NOTRE ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF BIENVEILLANT, RESPECTUEUX ET OUVERT SUR LE MONDE !



Portes ouvertes : Renforcer le lien entre la collectivité et les familles

La collectivité a organisé ses premières portes ouvertes en mai et juin, un beau succès et une initiative visant à renforcer la transparence et la communication avec les familles. Cet événement a permis aux parents de découvrir en détail comment leurs enfants sont accueillis, ce qu'ils mangent, les activités qu'ils pratiquent, ainsi que les projets auxquels ils participent lors des temps périscolaires ou en stage d'été. Lors de ces journées, les visiteurs ont pu découvrir nos projets éducatifs et culturels, ainsi que les modes de garde disponibles sur le territoire. L'occasion a été également donnée de tout comprendre sur la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et les différentes aides à la parentalité, pour accompagner au mieux les familles dans leurs démarches.

Les familles ont pu rencontrer nos professionnels de la petite enfance ainsi que nos équipes d'animation enfance jeunesse, qui accompagnent les enfants tout au long de l'année. L'opportunité de mieux comprendre l'engagement des équipes et la richesse des activités proposées, en mettant en avant l'importance d'un accompagnement personnalisé et de qualité pour le développement des jeunes.



JEUNESSE

Jeunes volontaires aux JO de Paris 2024 :
des étoiles plein les yeux !

Les jeunes volontaires aux Jeux Olympiques ont fièrement porté les couleurs du sport, du Sundgau et de la Communauté de communes Sud Alsace Largue aux JO de Paris 2024, et ils ont vécu des moments uniques et inoubliables.

Ce projet, initié par le service enfance jeunesse dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 de la CCSAL, a permis de promouvoir et de faire découvrir le sport, l'inclusion dans nos structures jeunesse sur tout le territoire, tout en encourageant la formation de jeunes aux métiers de l'animation.

Nos trois volontaires sélectionnés pour participer aux JO, ont accompli leur mission avec brio et sont revenus chez eux avec de bons souvenirs et une expérience qu'ils vont mettre à profit dans leur parcours professionnel.

**Nicolas****SCHNOEBELEN**, chauffeur

des délégations olympiques, a accompli sa mission avec succès, transportant les officiels « en mode VIP » et a terminé dans l'ambiance festive et surchauffée de la piscine olympique, où il a pu assister aux performances de Léon MARCHAND.

**Jeanne CIANCI**

se dit quant à elle comblée. Elle a assisté aux épreuves de gymnastique à l'Arena de Bercy à Paris, l'opportunité de rencontrer Mélanie DE JÉSUS DO SANTOS, d'échanger des pins avec Simone BILES, tout en admirant les stars américaines du basketball.



Un « rêve éveillé » pour
Léa VACANT, coach et arbitre

de football qui a « allumé le feu » pour les spectateurs au Stadium de Lyon durant les matchs de football féminin et masculin. Bien qu'un peu stressée, elle a adoré animer la demi-finale masculine de l'équipe de France et a même pris un selfie avec le joueur Rayan CHERKI.

Un engagement de plusieurs mois récompensé par des émotions et des tranches de vie hors du commun pour ces jeunes qui s'accordent à dire que cette expérience a été exceptionnelle et qu'elle a « mis des paillettes dans leur vie ». Nous leurs souhaitons à tous qu'elle leur soit aussi bénéfique dans leurs futurs parcours professionnels.



Toute l'année, les jeunes volontaires et animateurs de nos structures ont animé des activités sportives avec les enfants dans les ALSH ou périscolaires.



Le city stade, c'est aussi en milieu rural !

A Chavannes-sur-l'Étang, les Animations Jeunesse ont lancé en partenariat avec la commune un stage pour les 10-17 ans. Au programme : la conception d'un tout nouveau plateau sportif ! Les jeunes ont exploré différentes infrastructures, rencontré des usagers, testé plusieurs sports, puis imaginé et réalisé leur propre maquette. Une semaine intense qui a boosté la créativité, la collaboration et l'engagement citoyen. Le projet final a été présenté aux conseillers municipaux, par les jeunes eux-mêmes !



03.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES



JEUNESSE

Les projets Street art essaient dans nos communes

Depuis trois ans, le développement de l'expression artistique et culturelle s'est accru grâce à la présence d'artistes en résidence. L'art graphique sur les murs et le street art ont ainsi prospéré dans nos communes. Le CCSAL fait la part belle à ce mode d'expression avec des artistes pour redéfinir l'espace public, sensibiliser les enfants à des projets participatifs et laisser libre court à leur créativité sur les murs de nos écoles, de nos mairies ou de nos structures.



C'est Dominique BOURGOIS, artiste plasticien expérimenté, qui accompagne les enfants dans leur processus créatif, de l'esquisse au pinceau. Il leur permet d'exprimer les messages qui leur tiennent à cœur sur l'environnement, la solidarité, le partage ou le sport. Cette année, les écoles de Chavannes-sur-l'Étang et Hagenbach ont été ornées de fresques colorées, sublimant ainsi leurs établissements. Bravo à tous !



FINANCEMENT

11 210 €

dont 50% de subvention

NOS PARTENAIRES

les communes



Education à l'environnement, découverte des milieux, sport, inclusivité...
nos services enfance jeunesse et périscolaires ont développé l'engagement
citoyen sous de nombreuses formes durant cette année !



Spirale aromatique au Périscolaire à Pfetterhouse

Les animateurs du périscolaire intercommunal situé à Pfetterhouse et les enseignants de l'école élémentaire ont réaménagé la cour d'école avec les enfants durant les temps scolaires et les temps d'accueil périscolaire. Créée avec l'expertise de la Maison de la Nature du Sundgau (MNS), une spirale aromatique apporte de la nature au sein de l'école. Cette spirale a également été l'occasion de sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité et, pour enseignants et animateurs, d'avoir un projet éducatif et pédagogique commun et continu tout au long de l'année.



BUDGET

6 700 €

dont 30% de subvention

NOS PARTENAIRES



(GERPLAN)

Initiation à la biodiversité à l'accueil de loisirs à Seppois-le-Bas



À l'ALSH de Seppois-le-Bas, un cycle d'ateliers organisé en partenariat avec la MNS et les Brigades vertes durant le printemps a offert aux enfants l'opportunité d'explorer divers milieux naturels, tels que les zones aquatiques, forestières et apicoles environnantes. Ces ateliers ont permis d'observer la faune et d'approfondir leurs connaissances sur la biodiversité locale, notamment les grenouilles. L'initiative a permis également d'aménager une zone dédiée à la petite faune autour de l'ALSH et de sécuriser leur passage.



BUDGET

5 290 €

dont 30% de subvention

NOS PARTENAIRES



PRODUITS RÉSIDUELS

Le centre de tri et de valorisation fait œuvre de pédagogie



Au cours du 1^{er} semestre 2024 plus de 150 enfants de l'école de Dannemarie et alentours ont pu passer une demi-journée ou une journée complète au centre de valorisation de Retzwiller. Cette visite a été l'occasion de conforter les bons gestes de tri à réaliser à l'école et à la maison ainsi que de comprendre ce que deviennent nos déchets après leur tri. Centre de tri, recyclage, réemploi, économie des matières premières... ont été des thèmes abordés avant de visiter le centre de valorisation et d'en expliquer le fonctionnement. Une visite agrémentée par des jeux pour aborder la thématique du tri.

Une visite des élus de Martinique

En marge du Salon des Maires de Paris, nous avons eu la chance de recevoir courant novembre les élus et les techniciens du syndicat des déchets de Martinique. Dans le cadre de leur travail de modernisation de leurs déchetteries en Martinique, ils sont venus visiter le centre de valorisation de Retzwiller afin de discuter des différentes modalités sur notre site et ainsi mieux appréhender les besoins en termes de filières, d'espaces et de gestion des enlèvements.



Réduire les refus de tri

Suite à la recrudescence des refus de tri en 2023 et en 2024, la collectivité a équipé les camions de collecte de caméras analysant les refus de tri présents dans les bacs des recyclages.

En effet, en 2024, **28 % (600 tonnes)** des déchets collectés dans les bacs de recyclables ne respectaient pas les consignes, générant un coût total de **230 000 €**, soit 15 % de la part fixe annuelle payée par les foyers de la CCSAL.

L'analyse des refus permet d'identifier leur typologie et d'engager un accompagnement personnalisé auprès des habitants, afin d'améliorer la qualité du tri, réduire les coûts de traitement et optimiser le recyclage de nos emballages.



6,2

agents en
équivalent
temps plein

10 048

comptes
usagers

20 293

factures
émises

2.52

M€ de dépenses
d'exploitation

12 677

tonnes collectées
et valorisées

1 141

TONNES D'OMR :
ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES
(50KG/HAB./AN)

2 026

TONNES DE
RECYCLABLES

(131KG/HAB./AN)



961

TONNES
DE VERRE

UNE TRENTAINE DE FILIÈRES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE EN 2024 :

1 040 tonnes de gravats

650 tonnes de bois

570 tonnes de mobilier

562 tonnes d'incinérables

365 tonnes de branchages + tonte

252 tonnes de métaux

186 tonnes de DEEE

137 tonnes de plâtre

130 tonnes de plastiques durs

108 tonnes de cartons

65 tonnes de toxiques

53 tonnes de pneus

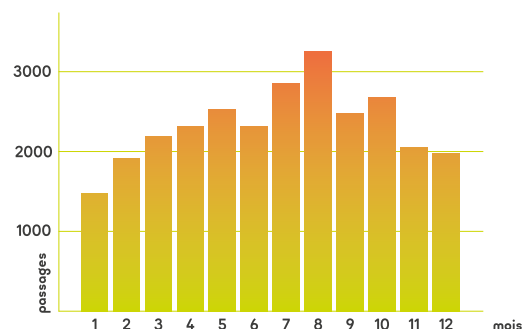
53 tonnes de huisseries

49 tonnes de papier

16 tonnes de laine de verre

11 tonnes de réemploi

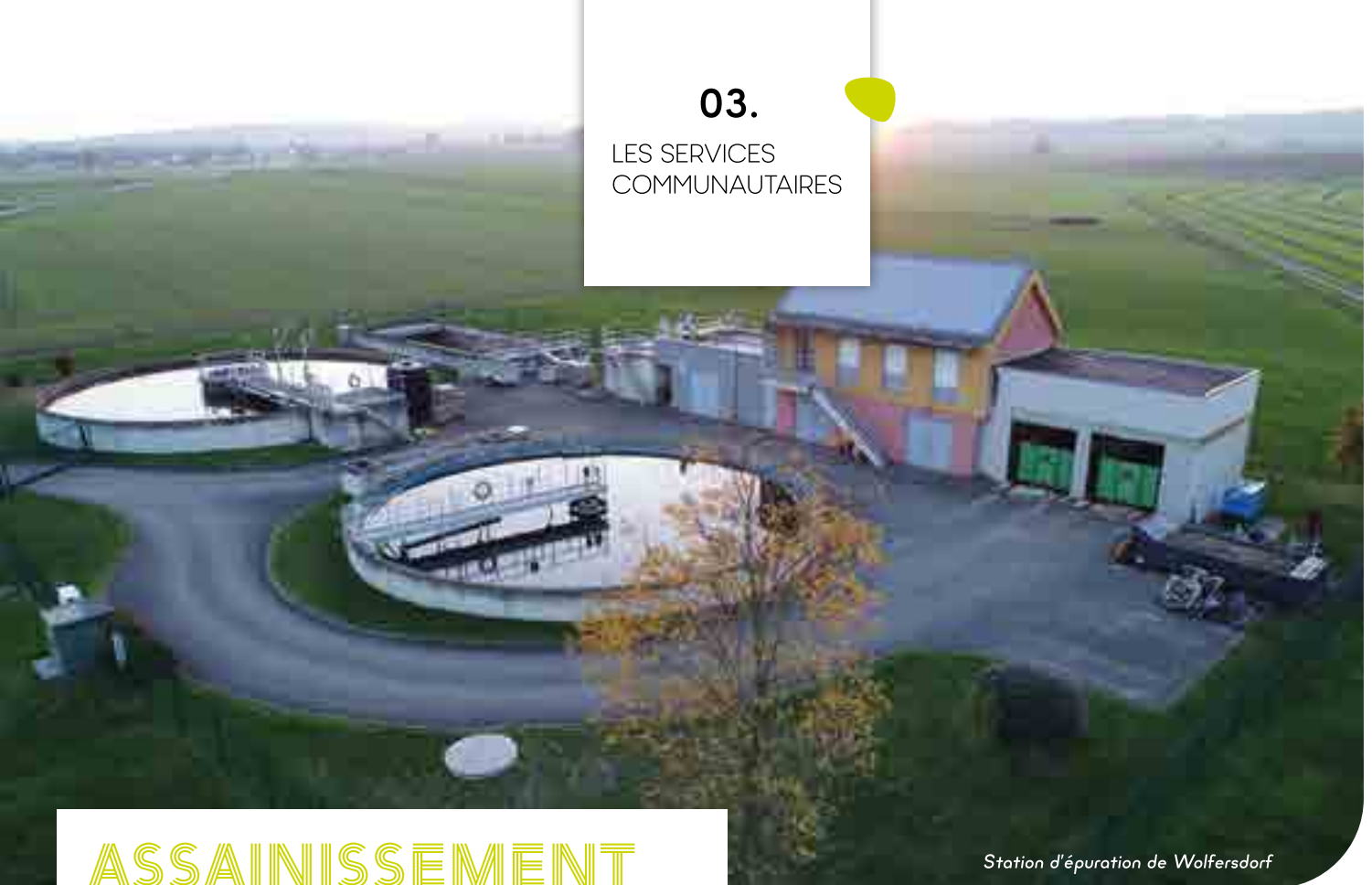
LA FRÉQUENTATION AU FIL DES MOIS



Espace réemploi : pour un geste durable et solidaire !

L'espace réemploi présent sur le centre de valorisation a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2024. Issu d'un partenariat entre l'Armée du Salut basée à Kingersheim et la CCSAL, cet espace a pour vocation de contribuer à la réduction des déchets en donnant une seconde vie à vos objets et en favorisant la solidarité et l'économie circulaire puisqu'il permet d'accompagner les personnes en insertion vers un retour à l'emploi. En seulement 9 mois, ce sont plus de 11 tonnes d'objets du quotidien (livres, jeux, meubles, vaisselle, appareils électriques) qui ont pu être mis de côté par les habitants afin d'être triés puis gérés par l'association.





Station d'épuration de Wölfersdorf

ASSAINISSEMENT

Préserver, assainir et protéger la ressource en eau : des engagements au cœur de l'action du service Assainissement

Organisé autour de deux compétences, **l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif**, le service Assainissement œuvre au quotidien pour restituer une eau de qualité au milieu naturel, en particulier aux cours d'eau du territoire, dans le respect des équilibres environnementaux.

Son action s'inscrit pleinement dans **les deux grands cycles de l'eau**, le petit cycle, qui comprend la collecte, le traitement et la réinjection des eaux usées dans le milieu naturel et le grand cycle, auquel il contribue en limitant les pollutions et en protégeant durablement la ressource en eau.



Des métiers essentiels à la qualité de l'eau

Derrière ces missions, ce sont des femmes et des hommes pleinement investis qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme. **Leurs compétences techniques, opérationnelles, relationnelles et environnementales, permettent d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures, de garantir un service de qualité aux usagers.** Grâce à l'implication de ses équipes, le service répond aux défis actuels tout en préparant les solutions de demain.



Le service Assainissement joue un rôle essentiel dans la préservation de la qualité de vie des habitants. Depuis plusieurs années, il suit des indicateurs de performance qui reflètent à la fois l'importance de ses missions et l'implication constante des équipes sur l'ensemble du territoire.

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** accompagne les usagers dans la gestion de leurs systèmes d'assainissement individuel. Il réalise des contrôles réglementaires, apporte des conseils techniques et veille au bon fonctionnement des installations chez les habitants des **sept communes** concernées. Cette mission de proximité permet d'assurer la conformité des dispositifs tout en sensibilisant les usagers aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En parallèle, l'**équipe d'exploitation** intervient chaque jour sur le terrain pour garantir le bon fonctionnement des **réseaux d'assainissement collectif** et des **stations d'épuration**. Ces interventions, parfois techniques et complexes, sont indispensables pour assurer une gestion durable des eaux usées et prévenir les risques de pollution.

Enfin, l'**équipe administrative** joue un rôle important dans la relation avec les usagers. Elle assure le **suivi de la facturation**, gère les demandes des abonnés et contribue à la transparence du service. Son travail permet de maintenir une communication claire entre les usagers et le service public.

Grâce à la complémentarité de ces trois pôles : technique, opérationnel et administratif, le service Assainissement poursuit chaque jour son engagement en faveur d'un territoire plus propre, plus sain et plus résilient face aux enjeux environnementaux actuels.



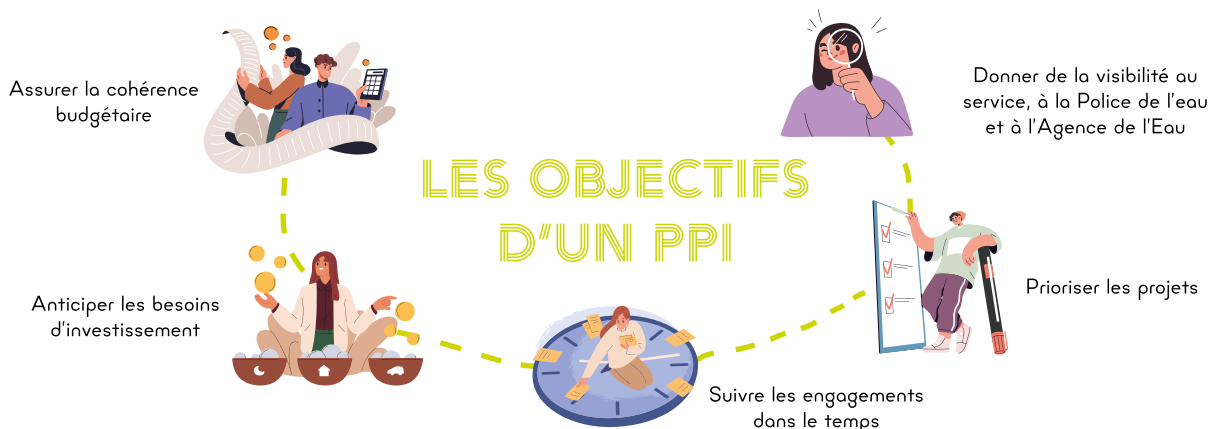
ASSAINISSEMENT

Prioriser et investir durablement

En 2024, la Communauté de communes a démarré l'élaboration et la construction d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**.

POURQUOI METTRE EN PLACE CET OUTIL ?

Il nous permet de réaliser une analyse financière prospective. Ainsi, le service Assainissement peut planifier ses investissements sur le long terme (au moins 5 ans), et financer les travaux préventifs ou curatifs nécessaires.



Grâce à ce travail, nous avons défini une stratégie qui nous permet d'avoir une vision claire de l'avenir. Celle-ci représente un investissement d'environ 1 800 000 € par an, soit un total de **9 200 000 €** pour les cinq prochaines années.

Ce plan vise en priorité à répondre aux exigences réglementaires, en engageant la réhabilitation des stations d'épuration de Bernwiller, Manspach et Eglingen. Il prévoit également la mise en place de réseaux et la création de réseaux séparatif dans plusieurs rues du territoire.

Enfin, il permettra de planifier la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement intercommunal, un document stratégique qui définit les orientations prioritaires à adopter à long terme pour la gestion de l'assainissement sur notre territoire.

CONSULTER
LE TABLEAU

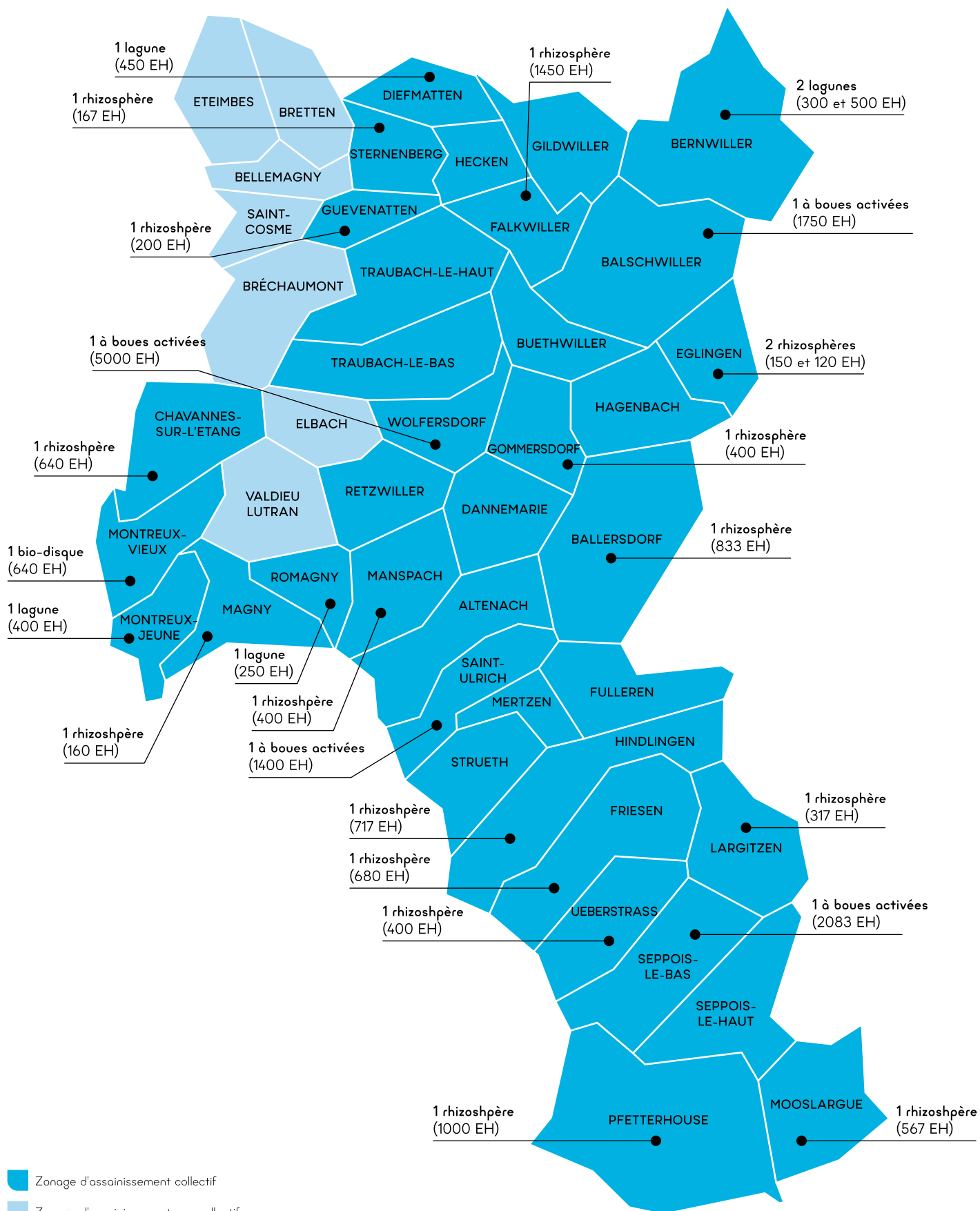


2024, la CCSAL continue d'investir pour préserver le milieu naturel

La Communauté de communes a continué à investir et engager les dépenses nécessaires pour maintenir son parc d'équipements, ses stations d'épuration et les réseaux. Toutes ces interventions, qui rythment le quotidien des opérations de maintenance et des services, ont engendré un coût total de **185 000 €**.

C'est aussi la fin de la deuxième tranche de travaux et de raccordement de Ammerzwiller vers Bernwiller pour un montant de **1 336 357 €**. En parallèle nous poursuivons l'étude de la construction d'une nouvelle station d'épuration permettant d'épurer les effluents de **1 650 équivalents-habitants (EH)**, et rendre au cours d'eau du Spechbach une eau de meilleure qualité en particulier pendant les périodes de sécheresse ou d'étiage.





2024 a été marquée par l'adoption de la nouvelle Directive Européenne sur le traitement des eaux Résiduaires Urbaines, dite DERU 2

Cette révision majeure de la directive de 1991 s'inscrit dans les ambitions du Pacte vert pour l'Europe et vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques, tout en protégeant davantage la santé publique.

Le service Assainissement a engagé un travail d'analyse approfondi pour anticiper les impacts de ce nouveau cadre réglementaire sur son territoire. Cette directive prévoit un abaissement significatif des seuils de rejet, en particulier pour les nutriments comme l'azote et le phosphore, ainsi qu'un renforcement des exigences liées au traitement des micropolluants. Elle étend également les obligations de collecte aux agglomérations de plus de 1 000 équivalents-habitants.

Par ailleurs, la directive introduit de nouvelles obligations en matière de surveillance et de transparence des données, en imposant notamment la publication régulière des performances des systèmes d'assainissement. Elle applique également plus

fermement le principe de pollueur-payeur, en prévoyant une contribution financière des secteurs économiques responsables de la présence de micropolluants, tels que les industries pharmaceutiques et cosmétiques.

Face à ces évolutions, un diagnostic préliminaire a été lancé afin d'évaluer l'état des équipements existants, les besoins en investissements futurs et les leviers d'amélioration à mobiliser.

Si cette réforme représente un défi technique, réglementaire et financier pour le service, elle constitue également une opportunité de modernisation, d'amélioration de la qualité des rejets et de renforcement de la résilience environnementale du territoire.

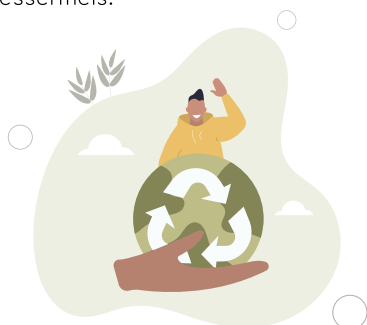
NOTRE PARTENAIRE



Adopter les bons gestes

Chacun, à son échelle, peut contribuer à cet effort collectif en adoptant des gestes simples : ne pas jeter de produits polluants ou des lingettes dans les canalisations, économiser l'eau, ou encore participer aux actions de sensibilisation proposées localement par l'EPAGE de la Largue ou la Maison de la Nature du Sundgau, afin de préserver durablement la qualité de notre ressource en eau et de protéger les milieux aquatiques pour les générations futures.

Chaque année, ce sont plus de **800 000 m³** d'eau usées que les réseaux d'assainissement collectent et transportent de nos habitations vers les différentes stations d'épuration. Tous nos systèmes collectifs fonctionnent efficacement à condition que chacun y contribue en adoptant des gestes simples mais essentiels.



Eco-vigilance

Attention aux rejets accidentels ou intentionnels dans les bouches d'égout. Les solvants, peintures, huiles usagées ou encore les produits phytosanitaires ne doivent en aucun cas être versés dans les éviers, les caniveaux ou les toilettes. Ces substances toxiques perturbent le processus biologique de traitement des eaux usées et menacent la faune et la flore aquatiques. Elles doivent être déposées en déchetterie, dans les filières spécifiques prévues à cet effet.



REMERCIEMENTS

La Communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite remercier tous les acteurs qui ont permis l'ensemble des actions, des services et des projets présentés dans ce rapport d'activités, au premier rang desquels se trouvent les élus du territoire, ses communes membres et tous ses agents.

Merci à l'État et ses agences, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et leurs agences, au PETR du Pays du Sundgou, aux intercommunalités voisines, à tous nos partenaires institutionnels, consulaires, économiques, associatifs, et plus généralement à l'ensemble des forces vives du territoire.

La vie de notre intercommunalité est riche et dense et toutes les actions ne peuvent se résumer en quelques pages d'un rapport d'activités annuel. Aussi, nous vous invitons à nous suivre sur nos différents médias : magazine, lettre d'informations, site internet, réseaux sociaux et application mobile.

Altenach
Ballersdorf
Balschwiller
Bellemagny
Bernwiller
Bréchaumont
Bretten
Buethwiller
Chavannes-sur-l'Etang
Dannemarie
Diefmatten
Eglingen
Elbach
Eteimbes
Falkwiller
Friesen
Fulleren
Gildwiller
Gommersdorf
Guevenatten
Hagenbach
Hecken
Hindlingen
Largitzen
Magny
Manspach
Mertzen
Montreux-Jeune
Montreux-Vieux
Mooslague
Pfetterhouse
Retzwiller
Romagny
Saint-Cosme
Saint-Ulrich
Seppois-le-Bas
Seppois-le-Haut
Sternenberg
Strueth
Traubach-le-Bas
Traubach-le-Haut
Ueberstrass
Valdieu-Lutran
Wolfersdorf

44
COMMUNES
22 765
HABITANTS



www.sudalsace-largue.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE (Siège)
03 89 07 24 24 // info@sudalsace-largue.fr

11 rue Gilardoni 68210 RETZWILLER (Annexe administrative)

